

Le Guide de l'Economie Solidaire et Sociale à la Réunion



Edition 2004 / 2005

SOMMAIRE DU GUIDE

Avant-propos : ce guide n'a pas vocation à être exhaustif. Il sera réactualisé chaque année par la CRES. Ces pages sont ouvertes à toutes structures ou partenaires intervenant dans le champ de l'Économie Sociale et Solidaire et adhérant à la Charte locale (fiche H.1).

A. LA CRES ET LE RESEAU D'APPUI AUX INITIATIVES SOLIDAIRES

- A.1 – La CRES
- A.2 – Le « RAISO »
- A.3 – Contacts
- A.4 – Cartographie

B. LES MUTUELLES

- B.1 – La Mutualité de la Réunion

C. LES COOPERATIVES

- C.1 – La Fédération Régionale des Coopératives Agricoles (F.R.C.A. REUNION)
- C.2 – L'Office Central de la Coopération à l'École (OCCE)
- C.3 – La Coopérative Ouvrière Réunionnaise (COR) / Hydrokarst OI

D. LES ASSOCIATIONS

- D.1 – La fondation Abbé Pierre
- D.2 – L'association Les Béliers
- D.3 – Les Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active (CEMEA)
- D.4 – Contacts des associations de services aux personnes

E. L'INSERTION PAR L'ACTIVITE ÉCONOMIQUE

- E.1 – Rôle des différentes structures
- E.2 – L'Union Régionale des Structures d'Insertion par l'Activité Économique (URSIAE) / Le Groupement d'Artisans pour l'Insertion et la Formation (GAPIF)
- E.3 – L'Association Réunionnaise d'Entraide aux Libérés (AREL)
- E.4 – BAC-Réunion
- E.5 – PASREL Entreprise / L'Association pour l'Insertion et la Promotion des Produits Réunionnais (AIPPR)
- E.6 – SERVICE INTERIM
- E.7 – La régie de quartier « Lantouraz »
- E.8 – Les Centres d'Aide par le Travail (CAT) / Centre de distribution de travail à domicile / Les ateliers protégés
- E.9 – Contacts

E.10 – Cartographie

F. L'AIDE A LA CREATION D'ENTREPRISE

- F.1 – Réunion Entreprendre / La Couveuse Réussit
- F.2 – Association pour le Droit à l'Initiative Économique (ADIE)
- F.3 – Les boutiques de gestion
- F.4 – L'Association pour la Promotion en Milieu Rural (APR) / L'Association Réunionnaise Interconsulaire pour la Restructuration de l'Artisanat et du Commerce (ARIPRAC)
- F.5 – La Chambre de Commerce et d'Industrie – La Maison de l'Entreprise / La Chambre des Métiers

G. LES PARTENAIRES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

- G.1 – La Direction du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DTEFP)
- G.2 – La Région Réunion
- G.3 – Le Département de la Réunion – Service Économie Solidaire
- G.4 – La Délégation Départementale à la Vie Associative (DDVA) / La Direction Régionale de l'Environnement (DIREN)
- G.5 – Contacts des relais nationaux

H. ALLER PLUS LOIN

- H.1 – Charte de l'Économie Sociale et Solidaire de la Réunion, 16 Décembre 2003
- H.2 – Les principaux textes de référence
- H.3 – Les différents statuts pour « Entreprendre solidaire »
- H.4 – Mettre en œuvre un projet d'économie solidaire
- H.5 – A lire
- H.6 – Lexique des abréviations

La Chambre Régionale de l'Economie Sociale de la Réunion (CRES) a pour mission principale de promouvoir et de coordonner sur l'île les actions émanant du champ de l'Economie Sociale et Solidaire. C'est à ce titre qu'a été réalisé, en partenariat, ce guide à destination de tous les acteurs et professionnels de l'Économie Sociale et Solidaire de la Réunion.

Petit rappel historique...

La Chambre Régionale de l'Economie Sociale est une association dite « loi 1901 ». Elle œuvre depuis près de vingt ans sur le plan régional pour défendre et développer la coopération, la mutualité et le mouvement associatif. Ce secteur constitue une composante importante de la vie économique et sociale locale avec 3 400 structures et plus de 16 400 salariés identifiés.

La CRES a pour but de favoriser toutes rencontres, échanges et projets communs au profit de ses membres. Elle assure une mission générale de représentation du secteur de l'Economie Sociale à la Réunion.

Depuis 1999, elle est associée à la structuration et à l'animation du secteur, dans le cadre du Plan Pluriannuel de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire.

Dans cette perspective, elle s'est fixée pour axes de développement :

- la participation active au Réseau d'appui aux porteurs de projet « RAISO » ;
- la mise en place d'un centre de ressources de l'Économie Sociale et Solidaire ;
- la création et le développement d'outils d'observation du secteur ;
- le développement d'outils de communication.

Le 16 décembre 2003, la CRES a signé avec l'Etat et le Département de la Réunion la première **Charte de l'Économie Sociale et Solidaire à la Réunion** (fiche H.1).

Contacts : Mme Katia BABIN, Directrice

M. Frédéric ANNETTE et M. Thierry TECHER, chargés de mission

Chambre Régionale de l'Economie Sociale de la Réunion

30 bis, rue de la Source, 97400 SAINT-DENIS

Tél. : 0262.21.50.60., Fax : 0262.21.50.61.

Courriel : contact@cres-reunion.com

Site : www.cres-reunion.com

LE RESEAU D'APPUI AUX INITIATIVES SOLIDAIRES :**« LE RAISO »**

Les Rencontres Locales de L'Économie Sociale et Solidaire réparties sur l'ensemble de l'île en 2001, ont souligné un réel besoin d'accueil et d'accompagnement de proximité pour les porteurs de projets d'économie sociale et solidaire.

Le Réseau d'Appui aux Initiatives Solidaires « RAISO » est donc le fruit de ces rencontres. Il se compose aujourd'hui de quinze structures (fiche A.3) présentes sur tout le territoire et compétentes en matière d'accueil, d'accompagnement et de suivi des porteurs de projet. Cette dynamique est soutenue par l'État et le Département de la Réunion.

Le RAISO a pour mission générale d'apporter aux porteurs de projets, qui se situent dans le champ de l'Économie Sociale et Solidaire, une écoute et un accompagnement technique de qualité les aidant à concrétiser leurs initiatives.

Les objectifs opérationnels du RAISO sont les suivants :

- structurer et mettre à disposition des acteurs du secteur un réseau de compétences complémentaires et déconcentrées, en vue d'améliorer les possibilités d'accomplissement et de pérennisation de leurs activités ;
- faire émerger, dans le cadre de plans locaux de développement de l'économie sociale et solidaire, des dynamiques de territoire au sein des micro-régions ;
- permettre une plus grande synergie des actions pour favoriser un meilleur accès de l'information au grand public ;
- faire évoluer l'environnement du secteur sur des sujets génériques et/ou précis.

Liste des contacts : fiche A.3.

LISTE DES REFERENTS DU RESEAU D'APPUI AUX INITIATIVES SOLIDAIRES

NORD				
<i>ACCUEIL / ORIENTATION</i>	Agence Départementale d'Insertion	M. Yann GEOFFROY	Immeuble Futura 3 ^{ème} étage 2, allée Bonnier 97400 SAINT-DENIS	Tél. : 0262/21/37/41 Fax : 0262/21/53/99
<i>ACCOMPAGNEMENT / SUIVI</i>	Association des Projets	M. Philippe JOSEPHINE	122 bis, route du Moufia 97490 SAINTE-CLOTILDE	Tél. : 0262/41/97/30 Fax : 0262/41/97/31
	Association pour la Promotion en milieu Rural	M. Jean-Claude TATARD	3, rue Papanges 97490 SAINTE-CLOTILDE	Tél. : 0262/92/23/92 Fax : 0262/29/44/55
	Association Réunionnaise d'Education Populaire	M. Florent HURHUNGEE	21, rue Juliette Dodu 97400 SAINT-DENIS	Tél. : 0262/21/91/20
	Boutique de Gestion Nord	Mme Christine VILAR	47, rue Maréchal Leclerc 97400 SAINT-DENIS	Tél. : 0262/41/25/71 Fax : 0262/94/18/09
	CEMEA	Mme Alice ALI	43, ruelle Magnan Champ-Fleuri 97400 SAINT-DENIS	Tél. : 0692/88/60/05

OUEST				
<i>ACCUEIL / ORIENTATION</i>	Agence Départementale d'Insertion	Mme Marie Ange CATHERINE	141, rue Raphaël Barquisseau CD 6 – Fleurimont 97460 SAINT-PAUL	Tél. : 0262/34/44/44 Fax : 0262/45/50/05
<i>ACCOMPAGNEMENT / SUIVI</i>	Mission Intercommunale Ouest	M. Olivier BOURON	Rue du Kovil 97420 SAVANNAH SAINT-PAUL	Tél. : 0262/45/39/60 Fax : 0262/45/39/79
	Association pour la Promotion en milieu Rural	M. Janick PAYET	8 bis, rue François de Mahy 97426 TROIS-BASSINS	Tél. : 0262/24/79/00 Fax : 0262/24/79/09
	Association Réunionnaise d'Education Populaire	M. Florent HURHUNGEE	180 bis, rue Marius et Ary Leblond 97460 SAINT-PAUL	Tél. : 0262/45/57/17
	Boutique de Gestion Ouest	M. Sébastien BARBE	15, lotissement Souris Blanche 97426 TROIS-BASSINS	Tél. : 0262/33/90/91 Fax : 0262/24/62/33
	CEMEA	M. Christian CARRIERE		Tél. : 0692/60/66/98
	Maison des Associations du Port	M. Pascal MARIAMAL	7, avenue Louis Aragon Centre Cœur Saignant 97420 LE PORT	Tél. : 0262/43/89/72 Fax : 0262/55/98/26
PASSPORT	M. Joseph FOK CHEONG	3, avenue de la Commune de Paris BP 130 97420 LE PORT	Tél. : 0262/42/54/74 Fax : 0262/43/29/83	

EST				
<i>ACCUEIL / ORIENTATION</i>	Agence Départementale d'Insertion	M. Jean-Max ALAMELE	18, rue Pierre Bérégovoy 97441 SAINTE-SUZANNE	Tél. : 0262/98/07/07 Fax : 0262/52/12/47
<i>ACCOMPAGNEMENT / SUIVI</i>	AES les Béliers	M. Patrick BRAMARIE	170 bis, 1 ^{er} étage Centre-ville 97439 SAINTE-ROSE	Tél. : 0262/47/25/26 Fax : 0262/47/35/64
	Association pour la Promotion en milieu Rural	M. Dominique DERAND	1516, avenue de Bourbon 97440 SAINT-ANDRE	Tél. : 0262/58/18/97 Fax : 0262/58/18/97
	Boutique de Gestion Est	Mlle Murielle HUET	Local 11 505, avenue Île de France 97440 SAINT-ANDRE	Tél. : 0262/58/55/18 Fax : 0262/46/63/79
	CEMEA	Mme Alice ALI		Tél. : 0692/88/60/05
	MJC de Saint-Benoît	M. Jean-Claude NAVA	4, rue de Moulin BP 89 97470 SAINT-BENOÎT	Tél. : 0262/50/11/32 Fax : 0262/50/85/30

SUD				
<i>ACCUEIL / ORIENTATION</i>	ACTIVE	M. Joël XAVIER	1, rue Albert Luthuli Bât. 7 – SIDR Les Filaos 97410 SAINT-PIERRE	Tél. : 0262/25/10/54 Fax : 0262/96/35/85
	Agence Départementale d'Insertion	M. Bazile DALLY	16 A, rue Luc Lorion 97410 SAINT-PIERRE	Tél. : 0262/96/24/00 Fax : 0262/35/29/37
<i>ACCOMPAGNEMENT / SUIVI</i>	Association pour la Promotion en milieu Rural	Mme Isabelle GROSSET	80, CD 29 Monvert Les Bas 97410 SAINT-PIERRE	Tél. : 0262/59/23/49 Fax : 0262/57/34/78
	Association Réunionnaise d'Education Populaire	M. Florent HURHUNGEE	SIDR Front-de-Mer Bât. G – BP 103 97410 SAINT-PIERRE	Tél. : 0262/25/03/85
	Boutique de Gestion Sud	Mme Hélène THIA	105, rue Amiral Lacaze Terre-Sainte 97410 SAINT-PIERRE	Tél. : 0262/25/98/23 Fax : 0262/25/87/02
	CEMEA	M. Thierry LESQUELIN		Tél. : 0692/60/66/27
	Espace Initiative	M. Patrick GOVINDIN	16, rue Marius et Ary Leblond 97450 SAINT-LOUIS	Tél. : 0262/22/60/49 Fax : 0262/91/25/99
	Fédération des Associations Rurales	M. Yannick CAUSSE	1, rue Vincent Auriol 97430 LE TAMPON	Tél. : 0262/27/16/78 Fax : 0262/27/03/05

Services Vie Locale des arrondissements du Département

Arrondissement Nord : M. AH-TIANE

Les Terrasses Fleuries – Bât. A
16, rue Jean Cocteau
97490 SAINTE-CLOTILDE
Tél. : 0262/90/13/80 – Fax : 0262/41/05/16

Arrondissement Ouest : Mme LAURET

ZAC de la Renaissance
60, rue Claude de Sigoyer
97460 PLATEAU CAILLOU
Té. : 0262/55/47/50 - Fax : 0262/55/47/41

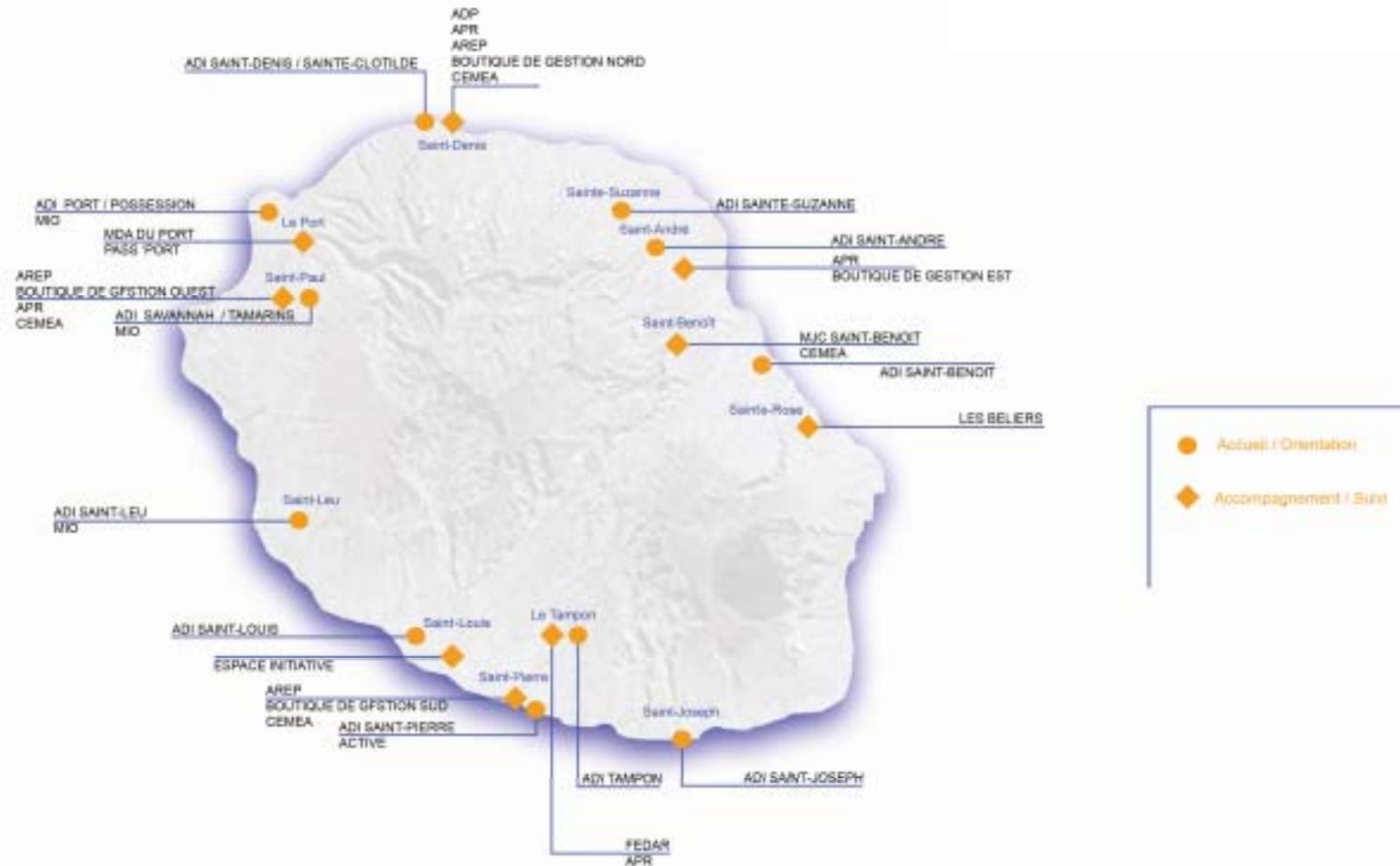
Arrondissement Est : M. PAYET

1, rue Beaulieu
97470 SAINT-BENOÎT
Tél. : 0262/50/20/00 - Fax : 0262/50/98/10

Arrondissement Sud : Mme BAILLE

44, rue Archambaud
97410 SAINT-PIERRE
Tél. : 0262/96/92/00 - Fax : 0262/96/92/05

RAISO Cartographie



La Mutualité de la Réunion ou Union Départementale des Mutuelles de la Réunion organise la vie mutualiste en fédérant le mouvement et en le structurant. En presque vingt-cinq ans, la Mutualité de la Réunion a développé des services et multiplié ses activités. Aujourd'hui, elle a une double nature :

- c'est le premier mouvement social du département, qui regroupe des mutuelles nationales, départementales interprofessionnelles, et des mutuelles obsèques. Toutes ces structures concernent plus de 200 000 bénéficiaires et sont animées par un millier de bénévoles et 200 salariés.
- c'est un secteur reconnu de l'Economie Sociale qui a diversifié ses activités pour répondre aux besoins quotidiens des réunionnais, en leur offrant des services adaptés à travers des structures reconnues pour leur utilité sociale. À travers ses quatre centres optiques mutualistes, ses six guichets d'accueil, un club de retraités à Saint-Denis qui a ouvert une antenne à Saint-Louis, une coopérative de pompes funèbres, et trois agences de voyages mutualistes, la Mutualité de la Réunion est présente dans toute l'île.

La recherche de la performance économique, le souci de l'adaptation au milieu et de la créativité en permanence, la recherche de partenariats actifs, tout en sauvegardant l'éthique de solidarité du mouvement, tels sont les objectifs qu'elle s'est fixée pour les années à venir.

Contact : Mme Monique CAUMES

Mutualité de la Réunion

14, Boulevard Doret BP 340, 97467 SAINT-DENIS CEDEX

Tél. : 0262.94.77.00., Fax : 0262.94.77.01.

Courriel : monique.caumes@mutualite-reunion.fr

Site : www.lamutualite.com

LA F.R.C.A. REUNION

La Fédération Régionale des Coopératives Agricoles de la Réunion a été créée en 1979. Elle regroupe l'ensemble des coopératives agricoles, SICA et CUMA de l'île et s'est donnée pour mission :

- la représentation et la défense des intérêts de ses adhérents,
- la concertation inter coopérative,
- l'animation d'une politique coopérative,
- la formation des salariés, administrateurs et adhérents,
- l'appui aux projets de développement,

tout en poursuivant des valeurs liées au respect de l'éthique de la coopération agricole (acapitalisme, libre adhésion, administration démocratique), au professionnalisme au service de ses adhérents, au partenariat et au travail en réseau au plan national.

Partenaire reconnu des pouvoirs publics et de l'ensemble des organisations professionnelles, la FRCA intervient à tous les niveaux de l'action des entreprises agricoles (conseils juridiques, financiers, création de nouvelles sociétés, etc.).

Son objectif est de produire des produits de qualité, au goût du consommateur local et d'offrir un revenu décent à l'agriculteur en améliorant la productivité, en réduisant les charges, mais également en maintenant le principe de solidarité au sein des coopératives.

Contact : M. Patrick HOAREAU, Directeur

Fédération Régionale des Coopératives Agricoles
8 bis, route de la ZI n° 2, 97410 SAINT-PIERRE
Tél. : 0262.96.24.40., Fax : 0262.96.24.41.
Courriel : frca.run@wanadoo.fr

L'OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE (OCCE)

Fédération reconnue d'utilité publique, l'OCCE est implantée à la Réunion depuis 1951, et représente aujourd'hui :

- 520 coopératives ;
- 92 000 adhérents ;
- 550 bénévoles...

Les principes de son action sont posés dans la Charte de la Coopération à l'Ecole prônant le développement de la personne et du citoyen au sein de l'école. Les coopératives scolaires sont des « sociétés d'élèves gérées par eux avec l'aide des adultes ». Elles éduquent les mineurs à la vie associative et ont au cœur de leur fonctionnement, les principes clés de l'organisation coopérative : participation de chacun, solidarité, démocratie...

L'OCCE regroupe les coopératives scolaires et les foyers coopératifs implantés de la maternelle au lycée, et assure la promotion de ce mode de fonctionnement en tant que « méthode active d'éducation morale, civique et intellectuelle ». Pour cela, la structure organise de nombreuses activités à travers des stages, des classes de découverte ou des concours, par exemple le Trophée Eugène DAYOT qui récompense les journalistes en herbe.

En 2004, l'OCCE organisera dans l'île, en partenariat avec le Groupement National de la Coopération (GNC), la Première Semaine de la Coopération axée autour du thème suivant : « Promouvoir la coopération à l'école et hors de l'école ».

Contact : M. André LATCHOUMANE, Président

Office Central de la Coopération à l'Ecole
3 bis, rue Rontaunay, BP 495, 97469 SAINT-DENIS CEDEX
Tél. : 0262.21.54.50., Fax : 0262.41.27.79.
Courriel : ad974@occe.net

LA COOPERATIVE OUVRIERE REUNIONNAISE (COR)

La Coopérative Ouvrière Réunionnaise, née en 1992, offre aux armateurs un service continu de manutention du fret en zone portuaire. L'équipe, formée de 39 dockers dont 6 portiqueurs, a été constituée en fonction des capacités physiques de chacun, mais aussi de ses qualités morales, atout essentiel dans un domaine où les nerfs sont souvent malmenés : chacune des opérations (approche, mise à plomb des palans, accrochage, hissage, arrimage ou bâchage, gardiennage et relevage...) demande concentration et précision.

L'organisation de la COR suit des principes coopératifs mais aussi les impératifs d'une gestion efficace : le parc de matériel, géré en pleine propriété, couvre l'ensemble des besoins (depuis les petits chariots élévateurs jusqu'au « superstacker » de 45 tonnes).

Dans cet univers très masculin, une seule âme féminine qui, « pour le meilleur et pour le pire », assure les fonctions d'accueil, de secrétariat et coordination, avec ce sourire particulier qui fait partie intégrante de l'esprit coopératif.

Contact : M. Jacques VIRIN, Directeur

Coopérative Ouvrière Réunionnaise
1, voie de Liaison Portuaire, 97420 LE PORT
Tél. : 0262. 43.05.14., Fax : 0262.43.09.44.
Courriel : la.cor@wanadoo.fr

HYDROKARST OI

Le statut de SCOP est attaché au nom d'Hydrokarst depuis 1977. La filiale Océan Indien a été créée initialement en SARL classique, en 1998. A l'instigation de son gérant, Thierry MORFIN, la transformation en SCOP est devenue réalité en mars 2000.

C'est autour des métiers historiques d'Hydrokarst, que sont les travaux spéciaux en milieu subaquatique, sur cordes et confinés, que se développe la filiale Hydrokarst OI, devenue sur le département un acteur prépondérant auprès des donneurs d'ordres, sur des créneaux porteurs, où l'activité n'a cessé de croître.

Le sérieux et le professionnalisme de l'entreprise sont aujourd'hui reconnus dans l'île, en matière de travaux publics spécifiques. En témoignent les nombreux chantiers effectués : réparation et confortement de falaise sur le Cap La Houssaye, protection par barrière sur la Rivière Langevin et la Route du Littoral à la Réunion, et confortement de falaises à Mayotte.

À tout moment, de nouveaux salariés peuvent demander à devenir associés, et participer à égalité de voix à l'avenir de la société. Au-delà du schéma classique, pour une SCOP, de partage et de démocratie, il existe avec ce statut l'opportunité d'un dialogue plus fécond, plus constructif mais aussi la valorisation d'un patrimoine commun autour des métiers difficiles, où l'esprit d'équipe joue un rôle prépondérant.

Contact : M. Thierry MORFIN, Gérant

Hydrokarst Océan Indien
77, route de Cambaie BP 76, 97862 SAINT-PAUL CEDEX
Tél. : 0262.45.55.00., Fax : 0262.45.57.47.
Courriel : hdkoi@wanadoo.fr

La Fondation Abbé Pierre a été créée en 1988 et a reçu l'agrément d'utilité publique en 1992. La Fondation s'est donnée pour mission principale la lutte contre le « mal-logement ». Pour contribuer à la mise en place de réponses concrètes pour le logement des plus démunis et de solutions novatrices et adaptées, la Fondation agit :

- directement avec la mise en place d'accueils de jour et de relais sociaux ;
- indirectement par le soutien technique et financier aux associations intervenant sur le champ du « mal-logement » et par la représentation des associations oeuvrant dans ce domaine au sein de toutes les instances concernées.

Parallèlement, la Fondation garde en patrimoine les biens immobiliers provenant des donations et des legs : une fois réhabilités ou mis en gestion, ils sont destinés aux populations en difficulté de logement.

À la Réunion, la Fondation est représentée par une Délégation Régionale. Plusieurs structures ont été mises en place afin d'apporter des solutions de logement aux plus démunis :

- une boutique solidarité à Saint-Denis et deux autres qui bénéficient de l'agrément à Saint-Benoît et à Saint-Pierre, qui apportent un soutien quotidien à tous ceux qui vivent en marge de la société (un petit déjeuner, la possibilité de lire un journal, une première consultation médicale, etc.) ;
- un relais social, lieu d'hébergement temporaire pour les personnes et les familles en situation précaire de logement et qui ont besoin d'un accompagnement social. Dix-sept logements sont ainsi à disposition moyennant le paiement par le ménage d'une caution et la souscription d'une assurance habitation. Une redevance est payée chaque mois.

Enfin, la Fondation mène une mission de veille, d'alerte et de sensibilisation sur la question du logement qui trouve son point d'orgue au niveau national par la publication annuelle d'un Rapport d'Etat sur l'état du « mal-logement » en France.

Contact :

Délégation Régionale Fondation Abbé Pierre
15, rue Fénélon, 97400 SAINT-DENIS
Tél. : 0262.40.99.71., Fax : 0262.40.99.79.
Courriel : fapdr@wanadoo.fr

Site : www.fondation-abbe-pierre.fr

L'association Les Béliers est née en 1993, de la volonté d'acteurs du développement local de Sainte-Rose, de créer un véritable outil d'insertion sur la commune.

La stratégie de l'association se décline en trois phases :

- la mise en valeur de sites présentant un potentiel touristique intéressant en y employant des personnes qui se trouvent en difficulté d'insertion ;
- la création d'activités sur les sites ainsi mis en valeur, offrant des perspectives d'emplois pour les Saint-Rosiens ;
- le montage de structures adaptées, intégrées au projet, permettant la création d'emplois directs.

L'association a commencé par mettre en valeur la Forêt de bois de couleur à Bois Blanc qui s'étend sur une superficie de 53 hectares. Elle a ensuite réalisé un sentier sur les 25 kms de littoral de Sainte-Rose, sur lequel elle a commencé à proposer des visites guidées. Chacun de ces deux chantiers a mobilisé plus d'une centaine de personnes. Elles ont ainsi été formées dans des domaines tels que la restauration des écosystèmes, le montage de murs en pierres de volcan ou le travail de la résine de synthèse... leur permettant par la suite de se lancer dans la création de produits artisanaux à base de matières premières locales (vacoas, pierre de volcan, bambou, etc.).

Pour cela, le Groupement d'Intérêt Economique (GIE) Réunion Vert-Bleu, créé en 1998 sert d'interface commerciale entre le monde économique et celui de l'insertion et permet aux producteurs d'écouler leurs marchandises grâce à la mise à disposition de points de vente disséminés sur la commune.

Contact : M. Daniel BRIANDY, Directeur

Association Les Béliers

170, RN2 1^{er} étage, Centre-ville, BP 26, 97439 SAINTE-ROSE

Tél. : 0262.47.25.26. Fax : 0262.47.35.64.

Courriel : associationlesbeliers@wanadoo.fr

Site : perso.wanadoo.fr/beliers/

Les CEMEA, un mouvement d'éducation et de formation au service d'initiatives collectives locales.

☞ *L'engagement des CEMEA dans l'Economie Solidaire*

Depuis les années 1990, les CEMEA en coopération avec l'ADSP (Agence de Développement des Services de Proximité) soutiennent la création de services solidaires qui répondent à des besoins collectifs ou individuels.

En 1996, ils développent en coopération avec l'ADI, la Fondation de France, l'ADSP et d'autres opérateurs, un programme d'Aide à l'émergence, à la construction et la consolidation de services de proximité.

☞ *De l'idée à la mise en œuvre de structures de services*

À partir de leurs demandes de besoins émergents les habitants sont accompagnés tout au long des différentes phases de mise en œuvre de leurs projets. Ces projets ont souvent pour objectif d'apporter des réponses à des situations de vie quotidiennes difficilement supportables à long terme.

Ils développent des activités qui ont un caractère économique, qui agissent comme vecteur de réalisation de soi et de transformation des mentalités par l'échange de savoir.

☞ *Des structures répondant à des besoins d'utilité collective*

Aux quatre coins de l'île, des projets solidaires voient le jour :

- une structure utilisant le sport pour favoriser l'intégration des déficients mentaux au Port ;
- un espace intergénérationnel à Saint-Philippe, qui permet de soutenir les personnes âgées tout en les considérant comme source de savoir ;
- une crèche halte-garderie parentale à l'Entre-Deux, favorisant les échanges entre parents, enfants et professionnels ;
- un espace pédagogique et d'animation intégrant l'accompagnement scolaire et l'utilisation de l'informatique à Matouta ;
- Une structure d'accueil pour jeunes enfants à la Petite-Île développant des actions d'éveil des tout-petits pour faciliter l'ouverture au monde ;
- Un foyer pour personnes convalescentes s'appuyant sur des activités socio-éducatives complémentaires à la rééducation hospitalière, aux Trois-Mares ;
- Un espace d'animation, d'éducation et d'information à Mafate favorisant les échanges entre jeunes et anciens et l'ouverture vers l'extérieur.

Une idée, des acteurs, un territoire... tels sont les ingrédients de base à partir desquels les CEMEA proposent leur soutien méthodologique.

Contact : M. Christian CARRIERE, Responsable du pôle Economie Solidaire (GSM : 0692.60.66.98.)

CEMEA

43, ruelle Magnan, Champ Fleuri, BP 808 97476 SAINT-DENIS CEDEX,

Tél. : 0262. 21.76.39., Fax : 0262.21.22.13.

Courriel : cemea-reunion@wanadoo.fr

Site : www.cemea.asso.fr/reunion/index.htm

LISTE DES CONTACTS DES ASSOCIATIONS DE SERVICES AUX PERSONNES**D.4**

Porter des repas à domicile aux personnes âgées, ouvrir une crèche parentale, organiser une aide pour les personnes malades ou convalescentes et bien d'autres services encore à proposer à ceux qui sont en difficulté.

Les associations de services aux personnes, qui doivent faire l'objet d'une déclaration préalable et d'un agrément auprès de la Direction du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, peuvent développer leurs activités en mobilisant des travailleurs qualifiés, à temps partiel ou à temps plein.

SERVICES AUX PERSONNES				
Intitulés	Adresses	Activités	Responsable	Tél./Fax
PASREL PLUS	57, rue Monseigneur de Beaumont 97400 SAINT-DENIS	Prêt de main d'œuvre familiale	M. le Président	Tél. : 0262.30.46.50. Fax : 0262.41.57.40.
PROXIM'SERVICES	24, rue Monseigneur de Beaumont 97400 SAINT-DENIS	Prêt de main d'œuvre familiale	M. le Président	Tél. : 0262.20.21.06.
SOLIDARITE	226, rue Hubert Delisle 97430 LE TAMPON	Prêt de main d'œuvre familiale	M. le Président	Tél. : 0262.27.71.17. Fax : 0262.57.61.22.
ARFUTS	5, rue de la Source - BP 397 97468 SAINT-DENIS CEDEX	Prestations de services aux particuliers	M. le Président	Tél. : 0262.20.09.29. Fax : 0262.41.00.79.
BAC REUNION	24, rue Monseigneur de Beaumont 97400 SAINT-DENIS	Prêt de main d'œuvre familiale	M. le Président	Tél. : 0262.20.21.06. Fax : 0262.41.86.63.
MARMAIL'PLUS	9, rue Jules Reydellet - La Bretagne 97490 SAINTE-CLOTILDE	Prestations de services aux particuliers	Mme la Directrice	Tél. : 0262.52.71.61.
S.O.S. ELAGAGE	4, allée Béranger 97420 LE PORT	Prestations de services aux particuliers	M. Thierry GONTHIER	Tél. : 0262.43.56.23.
EVSTT	86, rue Albert Frégaville - Impasse Denis Papin 97430 LE TAMPON	Prestation de services aux personnes	M. FONTAINE	Tél. : 0262.27.60.83.
AMDR	23, Village de la Vierge 97400 SAINT-DENIS	Prêt de main d'œuvre familiale	Mme MARCHESE	Tél. : 0262.30.77.65.
FAMILLE SERVICES	Mairie de Saint-André 97440 SAINT-ANDRE	Prestation de services aux personnes	Mme la Directrice	Tél. : 0262.58.88.44. Fax : 0262.58.87.75.
CRIFE	82, rue Pasteur 97400 SAINT-DENIS	Prêt de main d'œuvre familiale	Mme TUFFIGO	Tél. : 0262.40.91.13. Fax : 0262.94.36.20.

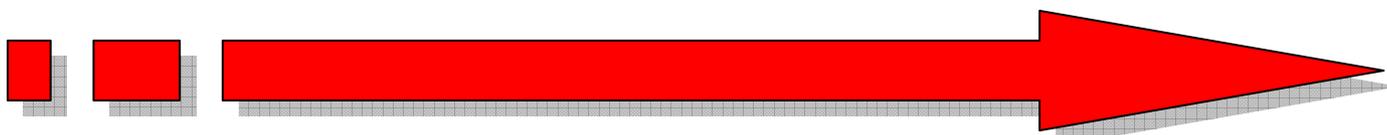
SERVICES AUX PERSONNES				
Intitulés	Adresses	Activités	Responsable	Tél./Fax
EVSD	82 bis, rue Albert Fregaville 97430 LE TAMPON	Prestation de services aux particuliers	M. VIENNE	
IDS FORMACOM	77, rue Maréchal Leclerc 97400 SAINT-DENIS	Prestation de services aux particuliers	Mme la Présidente	
AASSPI	32, lot. Soleil - 18, rue du Phare 97441 SAINTE-SUZANNE	Prestation de services aux particuliers	M. le Président	
ALLO GARDE D'ENFANT A DOMICILE	10, rue Leconte Delisle 97470 SAINT-BENOÎT	Prestation de services aux particuliers	M. GORCE	
CROIX ROUGE	14, rue Sainte-Marie 97400 SAINT-DENIS	Prestation de services aux particuliers	M. DUPUIS	Tél. : 0262.90.96.60.
CUISIN' A DOM	20, rue de la Compagnie 97400 SAINT-DENIS	Prestation de services aux particuliers	M. WAGNER	
SPRAM « un tendre sourire »	28, chemin Loulou 97439 SAINTE-ROSE	Prestation de services aux particuliers	M. le Président	
CCAS DE SAINT-JOSEPH	Rue Raphaël Babet - BP 1 97480 SAINT-JOSEPH	Prestation de services aux particuliers	M. le Président	Tél. : 0262.35.80.46.
CCAS DE SAINT-ANDRE	Place de la Liberté - BP 512 97440 SAINT-ANDRE	Prestation de services aux particuliers	M. le Président	Tél. : 0262.46.39.39.

Les Structures d'Insertion par l'Activité Economique sont des outils économiques dont l'activité est en premier lieu au service de l'Homme. Ainsi, elles doivent adapter leur recrutement et leurs postes de travail à des publics en grande difficulté sans perdre de vue l'importance de la gestion et l'objectif d'une exploitation équilibrée.

Elles réconcilient logiques économiques et sociales pour donner une nouvelle chance d'insertion professionnelle et sociale à ceux qui ne sont pas prêts à travailler dans les entreprises ou les collectivités ou qui ont perdu leurs repères pour s'insérer sur le marché du travail. En les rendant aptes à travailler dans une entreprise, elles sont un véritable sas entre la situation de chômage, voire d'exclusion, et le marché du travail.

Il existe plusieurs statuts de SIAE qui se justifient par le rôle de chacune à un moment bien précis du parcours d'insertion, en fonction du « degré d'employabilité » du bénéficiaire.

PROGRESSION DANS LE TEMPS DE L'EMPLOYABILITE DES PERSONNES EN PARCOURS D'INSERTION



LES STRUCTURES D'ACTIVITE D'UTILITE SOCIALE

« Sortir de prison, retrouver la violence de la rue...

Perdre de vue sa famille et ses amis, avoir un long passage à vide...

Comment construire un avenir professionnel dans de telles conditions ? »

Les organismes développant des activités d'utilité sociale, dépourvues de caractère commercial, sont les structures vers qui s'orientent les personnes qui, à la suite de graves difficultés personnelles, sociales et familiales, conjuguées à des problèmes comportementaux, se trouvent les plus éloignées du marché du travail.

Pouvant recruter des CES et des CEC, ces structures travaillent généralement de façon très rapprochée avec les services administratifs et sociaux chargés d'apporter un soutien aux personnes en difficulté, mais aussi de contrôler l'évolution de leurs parcours d'insertion.

LES ASSOCIATIONS INTERMEDIAIRES

« J'ai besoin de me « remettre le pied à l'étrier », je dispose de plusieurs demi-journées de disponible par semaine, ce n'est pas suffisant pour trouver un emploi... Et pourtant je connais pas mal de gens qui pourraient me faire travailler pour de courtes durées, pour entretenir leur jardin, nettoyer des locaux ou faire du bricolage ».

Les Associations Intermédiaires (AI) apportent une réponse concrète à ce besoin de « petits boulots » : elles mettent à disposition des particuliers et des entreprises, qui souvent n'ont pas la possibilité de mettre en place un contrat de travail pour quelques heures, des travailleurs qui sont en démarche de réinsertion professionnelle. Ces employeurs ont une obligation d'accompagnement individualisé des personnes en recherche d'emploi, afin de tenir compte des contraintes et des handicaps qu'ils connaissent et surtout de construire un projet professionnel cohérent et valorisant.

L'aide relative à ce genre de contrat est une exonération des charges patronales ne portant que sur les 240 premières heures de contrat, après quoi il est estimé que la personne a retrouvé un niveau d'employabilité lui permettant de poursuivre son parcours grâce à une Entreprise d'Insertion (EI) ou une Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI).



LES ENTREPRISES D'INSERTION

« Je suis prêt à tout pour réussir, mais j'ai depuis assez longtemps perdu les repères et les gestes de la vie professionnelle : aucun employeur classique ne me redonne ma chance... »

Les Entreprises d'Insertion (EI) ont pour vocation de recruter, sur des « postes d'insertion » alloués par la DTEFP, des personnes n'ayant pas le niveau « d'employabilité » requis sur le marché du travail, notamment en raison de leur faible productivité.

Pendant une période qui peut durer jusqu'à deux ans, tout sera fait pour que les candidats à une deuxième chance puissent retrouver un niveau d'expérience et de qualification à la mesure de leurs projets professionnels.

Les EI, dont le travail de soutien psychologique et social permet de progressivement retrouver confiance et volonté d'aller plus loin, se répartissent dans des secteurs aussi variés que le bâtiment, les espaces verts, la protection de l'environnement, la restauration,...

Les aides de l'Etat (8 385 € par poste et exonération des charges patronales) permettent de rémunérer la fonction d'insertion apportée par ces entreprises, et de compenser en partie la faible productivité des personnes recrutées.

Pour créer une entreprise d'insertion, il est préférable de bien connaître un métier, et d'avoir une expérience de l'encadrement de personnes en difficultés.

LES ENTREPRISES DE TRAVAIL TEMPORAIRE D'INSERTION

« Encore fragile, je me sens capable de réaliser des missions d'intérim, à condition d'être soutenu aussi bien sur les aspects professionnels que sur les aspects personnels. Il reste important de réaliser des évaluations régulières de la progression de mes capacités. »

Les Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI) sont régies par les mêmes règles professionnelles que les sociétés de travail intérimaire, notamment la nécessité d'effectuer un dépôt professionnel de garanti minimum de 89 545 €, destiné à assurer le paiement des salaires en cas d'impayé d'une entreprise cliente qui connaîtrait des difficultés.

La spécificité des Entreprises de Travail Temporaires d'Insertion consiste à devoir conduire les personnes en difficulté vers le marché du travail classique, et donc à élever leur employabilité au maximum. Cette fonction nécessite l'établissement d'un partenariat rapproché non seulement avec les professionnels qui recherchent la réalisation de missions, mais aussi avec les autres SIAE, qui trouvent dans les ETTI une prolongation de la mission qu'elles ont initiée.

L'accompagnement social et professionnel qui est mis en œuvre est appuyé par l'Etat à raison de 22 415 € pour 12 postes équivalent temps plein. Par ailleurs, les salariés mis à disposition bénéficient d'une exonération des charges patronales.

L'UNION REGIONALE DES STRUCTURES D'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE (URSAIE)

E.2

L'Union Régionale des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (URSAIE) regroupe, au niveau local, des structures oeuvrant à l'insertion de personnes en difficultés par la mise au travail dans le cadre d'Entreprises d'Insertion, d'Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion ou d'Associations Intermédiaires. Ses objectifs :

- être un partenaire dans la mise en œuvre des politiques de lutte contre les exclusions et de développement durable et local ;
- contribuer, au-delà des missions d'insertion par l'activité économique de base,
 - à la diffusion des valeurs de l'insertion dans le tissu économique traditionnel,
 - à la prospection de nouveaux gisements d'emploi,
 - au développement d'une économie de proximité,
 - au développement social local des quartiers ou des territoires en difficulté notamment par les entreprises d'insertion,
 - à la construction progressive d'une autre façon d'entreprendre.

Grâce au regroupement au sein d'une fédération, l'URSAIE entend surtout apporter une réponse à des problèmes récurrents communs aux SIAE (soucis de productivité, de trésorerie, de reconnaissance de leur utilité sociale, de conciliation de logique sociale et économique, de suivi des évolutions législatives et administratives) en leur apportant des solutions collectives et des outils mutualisés.

Contact : Mr Jimmy BONMALAIS, Président

URSAIE
C/o PASREL Entreprises
18, rue de la Martinique, ZAC Foucherolles, 97490 SAINT-CLOTILDE
Tél. : 0262.92.33.20., Fax : 0262.92.33.23.
Courriel : pasrel-entreprise@wanadoo.fr

LE GROUPEMENT D'ARTISANS POUR L'INSERTION ET LA FORMATION (GAPIF)

Le Groupement d'Artisans Pour l'Insertion et la Formation (GAPIF) existe depuis 1994. Il regroupe des Entreprises d'Insertion qui ont décidé de mutualiser leurs actions en matière d'accompagnement social. Il intervient sur trois axes :

- l'accueil, l'accompagnement et l'orientation des personnes relevant du suivi social qui lui sont présentées, au moyen d'entretiens individuels approfondis, dans le but de faire émerger un projet d'insertion social et professionnel cohérent ;
- référent pour la coordination et le suivi de l'ensemble des actions visant à développer et pérenniser l'insertion des personnes accompagnées, lorsque les actions nécessitent un partenariat multiple ;
- l'accès à l'information pour les personnes afin de comprendre leur situation, leur donner les moyens de se repérer et de dialoguer face aux partenaires et institutionnels.

Au terme de la période au sein de l'EI, grâce à un accompagnement confidentiel et individualisé, l'objectif est que la personne dispose du bagage nécessaire à son insertion durable dans son milieu professionnel et social.

Contact : Mr FOUCARD

Groupement d'Artisans Pour l'Insertion et la Formation
18, rue de Paris, 97460 SAINT-PAUL
Tél/Fax. : 0262.44.35.72.

L'ASSOCIATION REUNIONNAISE D'ENTRAIDE AUX LIBERES (AREL)

Créée en février 1968, l'AREL s'est alors donnée pour objectif d'aider les personnes terminant leur peine à « repartir du bon pied ». L'AREL a ensuite poursuivi ses efforts sur la mise en œuvre de parcours d'insertion pour les personnes présentant les plus grandes difficultés. Ainsi, de nombreux dispositifs ont été créés ou soutenus par l'AREL :

- en 1983, le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale permet d'offrir une solution à la question de l'habitat ;
- en 1986, le service de Contrôle Judiciaire Socio-Educatif offre des solutions alternatives aux incarcérations immédiates concernant de petits délits, ce service étant par la suite renforcé de services d'enquêtes sociales ou de mesures des réparations pénales, qui viennent à la fois soutenir le fonctionnement judiciaire et fournir des éléments d'appui intéressants aux personnes en difficulté ;
- en 1989, la création de l'association intermédiaire « PASREL plus » pour soutenir cette logique d'ensemble et particulièrement offrir des possibilités de remise au travail.

Pour élargir les outils proposés aux personnes en grande difficulté, l'AREL développe actuellement un atelier de recherche d'emploi avec un support informatique.

Contact : Mme Nadine PETIT, Directrice

AREL
57, rue Monseigneur de Beaumont, 97400 SAINT-DENIS
Tél. : 0262.90.95.50., Fax : 0262.41.57.40.
Courriel: ass.arel@wanadoo.fr

BAC-REUNION

BAC-Réunion (Bourse d'Aide aux Chômeurs de la Réunion) est une Association Intermédiaire, créée à l'initiative de la Croix-Rouge, qui a pour vocation l'insertion par l'activité économique. Son éthique : elle a pour ambition d'agir concrètement afin que chaque personne en situation de précarité puisse développer ses potentialités, améliorer son statut social et reconquérir ainsi une citoyenneté à part entière.

Sur le terrain et conformément à la législation réglementant l'Insertion par l'Activité Economique, une mission d'accueil des personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles est assurée, notamment des actions d'orientation, de formalisation de projet professionnel et de pré-recrutement.

Puis, la mise en situation de travail est opérée par le biais du contrat de mise à disposition avec pour objectif d'identifier les lacunes et les atouts du salarié en insertion, afin d'opérer les régulations sociales et professionnelles qui s'imposent. BAC-Réunion, en matière d'accompagnement et de suivi, réalise des actions de remobilisation du public, des actions d'évaluations des missions et des actions de régulation sociale.

Intégrée dans le paysage de l'Economie Sociale et Solidaire, BAC-Réunion travail en articulation avec les autres structures du secteur pour créer de réels parcours d'insertion. Les PLIE restent à ce sujet des partenaires essentiels.

D'autres part, BAC-Réunion coopère avec les institutionnels de l'emploi et de l'insertion mais les partenariats avec les organismes de formation restent malheureusement trop rares.

En 2002, BAC-Réunion a mis en situation de travail 1 190 demandeurs d'emplois dont 77 % de demandeurs d'emploi de longue durée, sur l'ensemble du territoire départemental. La durée moyenne des missions est de 26 heures pour un nombre moyen de 5 contrats sur l'année. Le taux de solution active augmenté du taux de transfert en ETTI est de 36 %.

Contact : Mr Johny DIJOUX

BAC-Réunion

24, rue Monseigneur de Beaumont, 97400 SAINT-DENIS

Tél. : 0262.94.78.80., Fax : 0262.4188.63.

Courriel : bac.reunion@wanadoo.fr

PASREL ENTREPRISE

PASREL Entreprise, créée en 1990, est la plus ancienne Entreprise d'Insertion de l'île et la plus importante en termes d'effectifs. Elle a pour clients les SEM, les bailleurs sociaux, les collectivités mais aussi les particuliers. Son activité était à l'origine principalement axée sur le nettoyage de locaux et l'aménagement, l'entretien d'espaces verts. Depuis, elle s'est orientée vers une prestation « multiservices » afin de répondre à la demande et d'offrir à ses salariés des possibilités d'évolution variées. Vingt-cinq personnes bénéficient ainsi de postes d'insertion.

Jimmy BONMALAIS, Directeur, indique que PASREL a développé ses pratiques de tutorat des personnes en insertion, notamment sur les aspects techniques et d'accompagnement social, ce qui permet d'accroître les chances de succès des personnes qui s'orientent vers un parcours d'insertion ou de professionnalisation.

Contact : Mr Jimmy BONMALAIS, Directeur

PASREL Entreprises
18, rue de la Martinique, ZAC Foucherolles, 97490 SAINTE-CLOTILDE
Tél. : 0262.92.33.20., Fax : 0262.92.33.23.
Courriel : pasrel-entreprise@wanadoo.fr

L'ASSOCIATION POUR L'INSERTION ET LA PROMOTION DES PRODUITS REUNIONNAIS (AIPPR)

Créée en 1992, l'AIPPR œuvre pour l'insertion des jeunes et des petits producteurs des Hauts par la promotion vente de leur production, dans les grandes surfaces de la Réunion et de Métropole. Pour cela, elle a développé une gamme de plus de 150 produits locaux (achards, confitures, miels, etc.) vendus sous le logo « Soleil Réunion ».

Entreprise d'Insertion depuis 2001, l'AIPPR n'a cessé de développer son activité. Ainsi, elle a enchaîné les opérations de promotion dans les grandes chaînes de supermarchés en Métropole parallèlement à la structuration de ses réseaux de vente à la Réunion. Aujourd'hui, les produits Soleil Réunion sont référencés dans plus de 20 grandes surfaces dans le département.

Par l'amélioration des emballages avec code barre, par des étiquettes plus colorées, des stands d'exposition professionnels, des durées d'exposition plus longues, les résultats sont arrivés et les quantités de bocaux vendus par artisans ont pu passer de 4 000 en 2001 à 20 000 en 2003.

À côté de cette réussite au plan économique, l'AIPPR a formé 60 jeunes, 90 % ayant trouvé un emploi dans le secteur marchand à la Réunion.

Contact : Mr Gérard RANGAMA, Président

Association pour l'Insertion et la Promotion des Produits Réunionnais
14, rue de la Guadeloupe, ZA Foucherolles, SEMIR, 97490 SAINTE-CLOTILDE
Tél. : 0262.92.10.10., Fax : 0262.92.10.20.
Courriel : gerard.rangama@wanadoo.fr

SERVICE INTERIM

SERVICE INTERIM est le fruit de la transformation de l'association intermédiaire, « 1 SERVICE EXTRA » en ETTI, dans le cadre de la loi de prévention et de lutte contre les exclusions de juillet 1998. Elle a ouvert sa première agence à Saint-Paul le 1^{er} septembre 1999, la deuxième à Saint-Denis, exactement un an plus tard.

La philosophie de SERVICE INTERIM consiste à exploiter toutes les possibilités d'emplois non satisfaites en recourant à des ressources humaines inemployées, particulièrement celles manifestées par des personnes relevant de l'insertion. Cette offre d'activité professionnelle à des personnes dont le potentiel ne demande qu'à être valorisé, constitue une participation active à la lutte contre l'exclusion.

Afin de concilier ces deux objectifs différents (faire travailler des personnes en difficulté tout en satisfaisant les besoins d'efficacité des clients), les responsables de SERVICE INTERIM ont institué des procédures d'encadrement et d'évaluation rigoureuses, et choisi de respecter deux règles professionnelles fortes :

- SERVICE INTERIM a choisi de jouer la carte de la spécialisation dans les métiers de bouche et d'accueil. Ainsi, chaque agence travaille dans ses secteurs de prédilection : hôtellerie, restauration et tourisme pour Saint-Paul, agroalimentaire, GMS et événementiel à Saint-Denis. Chaque intervenant de la structure est un spécialiste dans son domaine.
- Dans le parcours d'insertion qui lui est proposé, le bénéficiaire alternera entre des missions en entreprises et des formations courtes à la carte, selon ses besoins ou ceux des entreprises.

Enfin, pour être à l'écoute des personnes qu'elle accompagne, SERVICE INTERIM a mis en place une permanence téléphonique ouverte 7 jours sur 7, 24h sur 24.

Contacts : Mrs Eric MATZ et François PROUST, cogérants

Service Intérim

Agence de Saint-Paul : 21B, route des Premiers Français, 97460 SAINT-PAUL
Tél. : 0262.45.22.45., Fax : 0262.45.57.87.

Agence de Saint-Denis : 37, rue Juliette Dodu, 97400 SAINT-DENIS
Tél. : 0262.20.93.93., Fax : 0262.20.93.94.

Courriel : service.interim@wanadoo.fr

Le quartier des Calebassiers au Chaudron a été construit dans les années 70. Vingt ans plus tard, dans ce quartier qui est en grande partie constitué du parc locatif de la SHLMR, des besoins en travaux se sont fait ressentir, allant du simple entretien à la remise en état, en passant par l'aménagement d'espaces publics extérieurs. Suite aux événements du Chaudron en 1991, les élus de la commune ont souhaité apporter des solutions aux habitants pour l'amélioration de leur cadre de vie. C'est ainsi que la même année, la régie de quartier LANTOURAZ était créée.

Portée par les habitants et soutenue par les services de l'Etat, la Commune, la SHLMR et l'Agence pour le Développement des Services de Proximité (ADSP), la régie de quartier avait pour objectifs le développement de la solidarité par le travail et la responsabilisation des habitants à leur lieu de vie. Elle entendait ainsi apporter de meilleures solutions aux personnes en situation d'exclusion dans le quartier, par la création d'activités conciliant la logique économique et l'insertion de ces publics.

Aujourd'hui, les activités de LANTOURAZ portent sur des travaux de second œuvre dans le bâtiment, d'entretien d'espaces verts, d'égavage... qu'elle obtient par des marchés publics passés par la commune ou les bailleurs sociaux ou directement avec les locataires et les particuliers.

La régie de quartier intervient aussi sur le plan social avec la dynamisation des maisons de quartier. Pour cela, neuf personnes en contrat emploi jeunes et un encadrant sont chargés d'organiser des activités sportives, culturelles ou pédagogiques, contribuant ainsi au renforcement du lien social.

Tout en créant de l'emploi dans le quartier, LANTOURAZ parvient à apporter des solutions aux problèmes qui se posent, cela grâce à une attitude constructive et à la mobilisation des habitants autour de l'amélioration de leur cadre de vie.

Contact : Mr Jean-Pierre ROUGEMONT, Directeur

Régie de Quartier LANTOURAZ
428, Bât. 2, Rue Alain Peters, 97490 SAINTE-CLOTILDE
Tél. : 0262.29.85.81., Fax : 0262.29.21.67.
Courriel : regie-de-quartier-lantouraz@wanadoo.fr

CENTRE DE DISTRIBUTION DE TRAVAIL A DOMICILE

LES ATELIERS PROTEGES

« Difficultés d'expression, gestes maladroits, lenteur d'exécution, vision réduite, maladie chronique, difficultés d'adaptation sociale importante... tels sont quelques uns des handicaps qui peuvent affecter l'employabilité de nombreuses personnes. Faut-il pour autant les exclure du marché du travail ? »

Le handicap physique, mental ou social est un aspect assez complexe à gérer dans le domaine professionnel. Il faut tenir compte de contraintes personnelles parfois lourdes, aménager les postes de travail, et « penser » toute l'entreprise (organisation du travail, gestion des ressources humaines, configuration technique...) en fonction d'éléments individuels qui peuvent évoluer.

Les centres d'aide par le travail sont des établissements médicaux-sociaux qui offrent aux personnes handicapées des activités productives et un soutien médico-social. Les dispositions du Code du Travail s'appliquent aux CAT en ce qui concerne l'hygiène, la sécurité et la médecine du travail. Par contre, la personne handicapée accueillie en CAT n'a pas de statut de travailleur salarié, elle ne bénéficie pas d'un contrat de travail et ne peut faire l'objet d'un licenciement. Sa rémunération provient, en majeure partie, de l'Etat.

Les ateliers protégés et les centres de distribution de travail à domicile sont, de leur côté, de véritables entreprises qui tiennent compte des particularités de leurs employés (plus de 80 % sont reconnus handicapés). Elles développent des activités et négocient des contrats en s'adaptant aux handicaps de leurs salariés. Des aides spécifiques leur sont allouées afin de réaliser ces efforts et proposer des prestations de qualité.

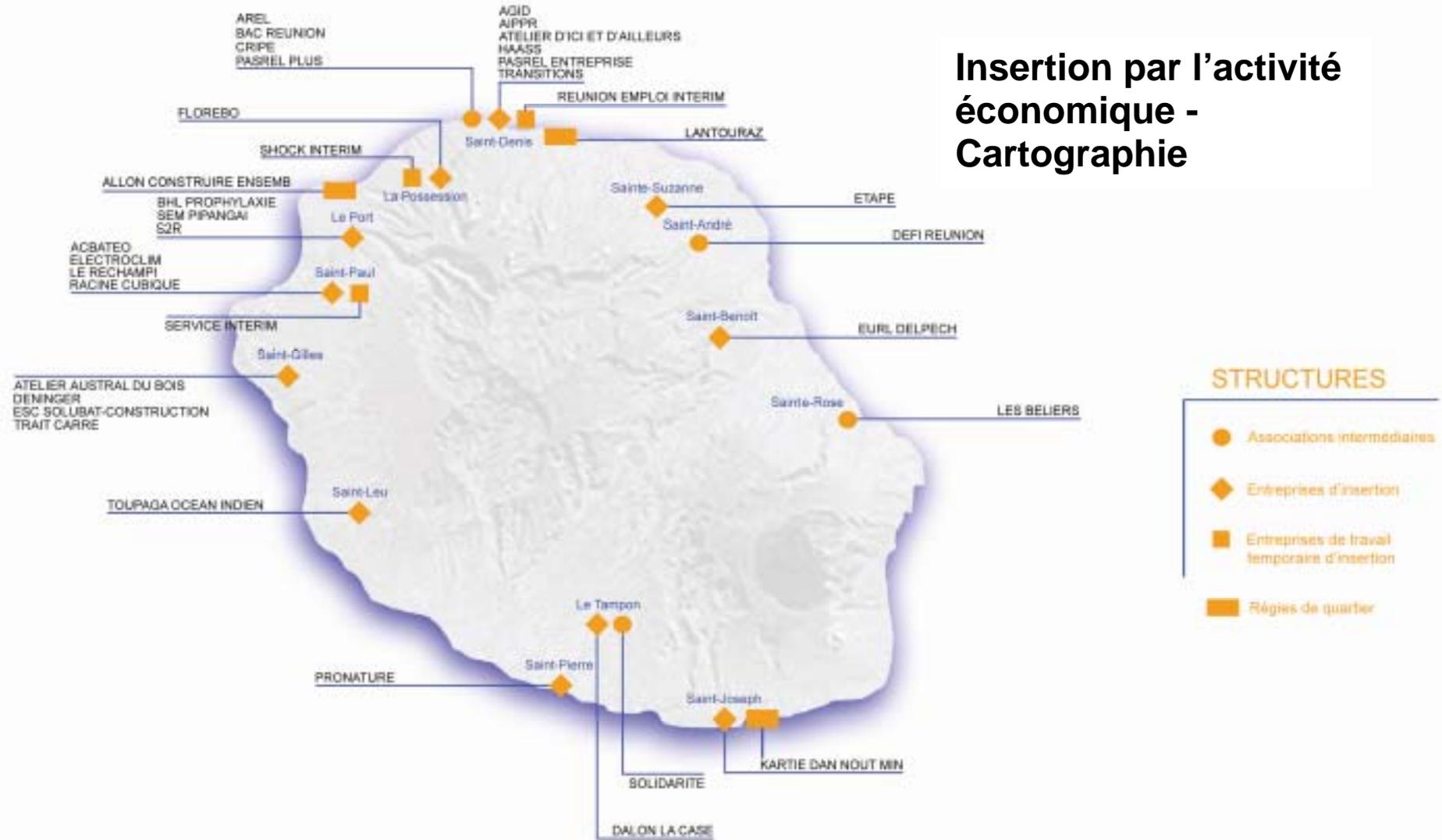
Intitulés	Adresses	Activités	Responsables	Tél./Fax
ENTREPRISES D'INSERTION				
PASREL ENTREPRISE	18, rue de la Martinique, ZAC Foucherolles 97490 Sainte- Clotilde	Entretien Industriel Espaces verts	M. MACARTY	Tél. : 0262.92.33.20 Fax : 0262.92.33.23
BASALTE DE PIERREFONDS	16, rue Claude Chappe - ZAC 2000 97420 LE PORT	Transformation de pierre basaltique	M. BUFFI	Tél. : 0262.55.15.15 Fax : 0262.55.15.20
FLOREBO	282, CD 41 97419 LA POSSESSION	Aménagements extérieurs	M. PAUL	Tél. : 0262.22.36.13 Fax : 0262.22.36.16
BHL PROPHYLAXIE	63, Impasse A Rochelande ZA 97420 LE PORT	Désinsecti- sation, dératisation	M. BIOLLEY	Tél. : 0262.42.10.23 Fax : 0262.43.35.27
ESC SOLUBAT- CONSTRUCTION	17, ch. Odon La Plaine- Saint-Paul 97420 SAINT- PAUL	Maçonnerie	M. ICHIZA IMAHO	Tél./Fax : 0262.44.35.72
ATELIER CANNAGE REMPAILLAGE	Centre artisanal du Bois Atelier Relais 166, route de Cilaos 97421 LA- RIVIERE- SAINT-LOUIS	Cannage et rempillage de sièges	M. TCHAKALOFF	Tél. : 0262.39.49.13
S2R	14, rue Eustache Martial 97420 LE PORT	Récupération de métaux	M. BALDACCI	Tél. : 0262.43.26.24 Fax : 0262.43.85.21
TRAIT CARRE	12, rue du Grand Piton - ZI Cambaie 97460 SAINT- PAUL	Réalisation pose de Charpentes	M. ESNEAULT M. SOUBERVIE	Tél. : 0262.22.68.26/ 0262.45.61.14
EURL DELPECH	11, rue des Violettes 97470 SAINT- BENOIT	Bâtiment clôtures, portails, grilles	Mme DELPECH	Tél. : 0262.50.46.34/ 0262.50.57.97

Intitulés	Adresses	Activités	Responsables	Tél./Fax
A.I.P.P.R.	14, rue de la Guadeloupe - SEMIR ZAC Foucherolles 97490 STE-CLOTILDE	Promotion et vente de produits agro-alimentaires	M. RANGAMA	Tél. : 0262.92.10.10 Fax : 0262.28.19.72 GSM : 0692.87.17.41
ETAPE	22, av. Pierre Mendès France 97441 SAINTE-SUZANNE	Activités environnement	M. NATIVEL	Tél. : 0262.98.00.51 Fax : 0262.98.00.52
KARTIE DAN NOUT MIN	1, rue Bart 97480 SAINT-JOSEPH	Travaux publics, espaces verts	M. MOREL	Tél. : 0262.56.55.81 Fax : 0262.31.56.42
TRANSITIONS	Terminal export fruitier Zone aéroportuaire de Gillot 97438 SAINTE-MARIE	Conditionnement de fruits Manutention de colis	M. YVON PAYET	Tél. : 0262.48.82.20 Fax : 0262.48.17.13
DALON LA CASE	266, rte Hubert Delisle, Etage de l'ancienne poste 97430 LE TAMPON	Multi-services et travaux d'environnement	Mme PAYET	Tél. : 0262.27.71.17 Fax : 0262.57.61.22
LE RECHAMPI	18, rue de Paris 97460 SAINT-PAUL	Maçonnerie	M. FOUCARD	Tél./Fax : 0262.44.35.72
DENINGER	Chemin Gonneau - Le Bernica 97435 SAINT-GILLES-LES-HAUTS	Menuiserie Ebénisterie	M. DENINGER	Tél. : 0262.55.52.38 Fax : 0262.55.37.68
ELECTROCLIM	8, route des Citrons Galets - Lot. l'Orangerie 97460 SAINT-PAUL	Electricité, climatisation Réseau informatique	M. SOLERE	Tél./Fax : 0262.44.11.29
ACBATEO	9, chemin Baret 97423 LE GUILLAUME	Fabrication de charpentes en bois	M. COSSARD	Tél. : 0262.32.36.32 Fax : 0262.32.36.30
ATELIER D'ICI ET D'AILLEURS	26, rue des Artisans - ZAC Finette 97490 SAINTE-CLOTILDE	Agencement métal	M. MATHIAN	Tél. : 0262.29.62.46 Fax : 0262.29.68.76

Intitulés	Adresses	Activités	Responsables	Tél./Fax
HAASS	6, route du Moufia - Appt 6 - Entrée A 97400 SAINT-DENIS	Activités comptables	M. HAASS	Tél. : 0262.97.35.00 Fax : 0262.97.40.10
RACINE CUBIQUE	12, av. du Grand Piton - ZAC Cambaie 97460 SAINT-PAUL	Usinage, façonnage d'ouvrage et charpente en bois	M. SOUBERVIE	Tél. : 0262.22.68.26 Fax : 0262.45.61.14
TOUPAGA OCEAN INDIEN	88, rue A Lagourgue 97424 SAINT-LEU	Blanchisserie Entretien du linge	M. DJERARI	Tél. : 0692.70.48.89
PRONATURE	31, SHLMR La Chaîne 97410 SAINT-PIERRE	Entretien d'espaces verts nettoyage	M. SEYCHELLES	Tél. : 0692.68.18.10
Atelier Austral du Bois	57, rue des Ecoles 97435 SAINT-GILLES LES HAUTS	Menuiserie	M. AZEMA	Tél. : 0262.55.71.76 Fax : 0262.55.71.76
SEM PIPANGAI	18, rue Claude Chappe - ZAC 2000 - 97420 LE PORT		M. SERAPHINE	Tél. : 0262.42.62.20 Fax : 0262.42.62.29
AGID	261, route Gabriel Macé La Bretagne 97400 SAINT-DENIS	Entretien d'espaces verts Nettoyage	M. LATCHOUMANIN	Tél. : 0692.52.76.87
ENTREPRISES DE TRAVAIL TEMPORAIRE D'INSERTION				
SERVICE INTERIM	21 B, route des Premiers Français 97460 SAINT-PAUL		M. MATZ et M. PROUST	Tél. : 0262.45.22.45 Fax : 0262.45.57.87
REUNION EMPLOI INTERIM	24, rue Monseigneur de Beaumont 97400 SAINT-DENIS		M. DIJOUX	Tél. : 0262.94.78.80 Fax : 0262.41.88.63
SHOCK INTERIM	74 B, rue Leconte de Lisle 97419 LA POSSESSION		Mme SHOCK TORAP	Tél. : 0262.22.41.41 Fax : 0262.22.25.80
STRUCTURES D'ACTIVITE D'UTILITE SOCIALE				
AREL	57, rue M de Beaumont 97400 ST-DENIS		Mme PETIT	Tél. : 0262.90.95.50 Fax : 0262.41.57.40

STRUCTURES D'ACTIVITE D'UTILITE SOCIALE				
AREL	57, rue Monseigneur de Beaumont 97400 SAINT- DENIS		Mme PETIT	Tél. : 0262.90.95.50 Fax : 0262.41.57.40
LES BELIERS	17, lotissement Cimendef 97439 SAINTE- ROSE		M. BRIANDY	Tél. : 0262.47.25.26 Fax : 0262.47.35.44
ASSOCIATIONS INTERMEDIAIRES				
DEFI REUNION	Mairie de Saint-André 97440 SAINT- ANDRE		Mme RAMDIALE	Tél. : 0262.58.88.44 Fax : 0262.58.87.75
CRIFE	82, rue Pasteur 97400 SAINT- DENIS		Mr le Président	Tél./Fax : 0262.94.36.20
SOLIDARITE	226, rue Hubert de Lisle 97430 LE TAMPON		M. PAYET	Tél. : 0262.27.71.17 Fax : 0262.57.61.22
PASREL PLUS	24, rue Monseigneur de Beaumont 97400 SAINT- DENIS		M. HOARAU	Tél. : 0262.90.95.50 Fax : 0262.41.57.40
BAC REUNION	24, rue Monseigneur de Beaumont 97400 SAINT- DENIS		M. DIJOUX	Tél. : 0262.94.78.80 Fax : 0262.41.88.63
REGIES DE QUARTIER				
REGIE DE QUARTIER « Allon Construire Ensemb »	12, rue Dupleix - BP 309 97827 LE PORT CEDEX		Président : M. MASTANE Directeur : M. DRULE	Tél. : 0262.43.24.33 Fax : 0262.71.04.91 construire.port@cnlrq.org
ASSOCIATION « Kartié Dan Nout Min »	463, rue Raphaël Babet 97480 SAINT- JOSEPH		Président : M. MOREL Directeur : M. GRONDIN	Tél. : 0262.56.55.81 Fax : 0262.56.45.55 kdnm.saintjoseph@cnlrq.org
ASSOCIATION « l'Antouraz - Ste- Clotilde Services »	Rue Alain Peters - 428 Bât 2 97490 SAINTE- CLOTILDE		Président : M. LEBON Directeur : M. ROUGEMONT	Tél. : 0262.29.85.81 Fax : 0262.29.85.81 lantouraz.reunion@cnlrq.org

Insertion par l'activité économique - Cartographie



Réunion Entreprendre a pour objet de déceler et de favoriser l'initiative créatrice d'entreprise, par octroi de toutes aides techniques et financières : assistance au montage de dossiers et au développement de projets, formation à la gestion, financement sous forme de crédits, de crédits-relais et informations sur les subventions. L'association intervient auprès du public en difficulté n'ayant pas accès au crédit bancaire. Dans ses missions d'appui, on distingue :

- la mise en œuvre de prêts à la création, au développement ou à la reprise d'entreprises, dans la limite de 15 500 € auxquels il est possible d'ajouter 7 500 € de crédit-relais, avec un cofinancement bancaire possible ;
- l'accompagnement technique des entreprises financées, par des chargés de mission ou par des bénévoles du réseau de Réunion Entreprendre ;
- le parrainage des créateurs : cette fonction, encore en cours de configuration, permettra aux créateurs de bénéficier de l'appui moral et de la notoriété d'un chef d'entreprise afin de « pénétrer leur marché » plus rapidement.

Née de l'expression d'une solidarité économique organisée, Réunion Entreprendre s'appuie sur des partenaires qui sont des acteurs essentiels de la vie économique locale : chefs et cadres d'entreprises, banquiers, experts comptables, avocats... qui se mobilisent pour accroître les chances de réussite des créateurs et soutenir le développement économique local.

Contacts : Mme Marie-Joëlle ROUSSEL, Directrice

Réunion Entreprendre - Siège social

17, avenue Lénine, Immeuble Rico Carpaye 97420 LE PORT,

Tél. : 0262.55.26.44., Fax : 0262.55.26.39., Courriel : r.e2@wanadoo.fr

Zone Ouest : Dominique SERY

Tél. 0262.55.26.49.

Zone Nord et Est : Corinne GRONDIN

101, rue Roland Garros -Porte 5- SAINT-DENIS

Tél. 0262.21.74.13.

Zone Sud : Stéphane ELIZEON

Tél. 0692.77.62.52.

LA COUVEUSE REUSSIT

Fournir un accompagnement technique dans la vie quotidienne du chef d'entreprise, telle est l'ambition de la Couveuse REUSSIT, qui a démarré ses activités en 2000. Europe, Etat et Département soutiennent cette structure qui est aujourd'hui un moteur à l'émergence de projets innovants à la Réunion.

Les futurs chefs d'entreprise qui font appel à la couveuse sont soutenus dans leur prospection par un large réseau de partenaires. La structure joue le rôle de tampon entre les futurs clients, les fournisseurs et les organismes sociaux. Le projet est étudié dès l'origine par un collège d'experts, et bénéficie d'un appui efficace dans la recherche de financement, la phase de test des produits et prestations...

Contact : M. Jacques TIREL, Président

Couveuse d'entreprises Réussit :

Parc Technologique de la Réunion, Bât. A1, 5, rue Henri Cornu, 97490 SAINTE-CLOTILDE

Tél./ Fax : 0262.97.06.34

Courriel : reussit@innovations.net

Site : www.innovation.net/reussit

De très nombreuses personnes au chômage ont un potentiel d'initiative et d'énergie qui leur permet de créer leur propre emploi, mais elles manquent de ressources financières et d'appuis, et n'ont pas accès au crédit bancaire.

Le but de l'ADIE est de donner à chacun le droit à l'initiative économique en lui ouvrant l'accès au capital (jusqu'à 7 500 €, prêt de matériel possible) et en lui apportant le soutien professionnel dont il a besoin. Pour cela, l'action de l'ADIE s'appuie à la fois sur le partenariat avec l'ensemble des acteurs de la création d'entreprise et un réseau de bénévoles.

« Le crédit solidaire permet aux exclus de devenir créateurs de richesses. En leur faisant confiance, l'ADIE permet aux créateurs de renouer avec le lien social » (Maria NOWAK, Présidente de l'ADIE).

Le crédit solidaire répond aux besoins des chômeurs créateurs d'entreprises, conjugue l'initiative et la solidarité, et s'inscrit dans le mouvement mondial du micro-crédit. L'ADIE Réunion existe depuis 1994, elle a financièrement soutenu plus d'un millier de personnes créatrices de richesse et d'emploi. Chaque mardi une réunion d'information collective permet d'en savoir plus.

Contacts : Mme Rozenn BARCELO, Déléguée Régionale

ADIE

Immeuble Rico Carpaye, 17 Avenue Lénine, 97420 LE PORT

Tél. : 0262.55.26.44., Fax : 0262.55.19.68., Courriel : r.barcelo@adie.org

Zone Nord : Mme Sarah CADJEE

Tél. 0262.28.10.37. Gsm. 0692.70.35.49.

Antenne Mobile : Mr Johnny MANGAR

Gsm. 0692.60.89.09.

Zone Sud : Mme Nicole FERRERE

Tél. 0262 35.56.57. Gsm : 0692.60.88.39.

Zone Ouest : Mr Jimmy BERFROI

Tél. 0262.55.26.44. Gsm : 0692.82.55.87.

ADEL NORD ET ADEL SUD

Créée en 1992, la Boutique de Gestion ADEL s'est scindée en 2000 en deux entités juridiques distinctes : ADEL Nord et ADEL Sud.

L'activité première des Boutiques de Gestion est l'aide à la création d'entreprises par des publics en difficulté. Elles s'adressent prioritairement aux demandeurs d'emplois, aux jeunes, aux bénéficiaires du RMI, aux travailleurs handicapés et aux associations, dans le cadre de projets solidaires. Elles interviennent depuis l'accueil du porteur de projet en passant par l'accompagnement dans toutes ses démarches jusqu'au suivi de l'entreprise durant ses premières années d'exercice.

Par ailleurs, les Boutiques de Gestion favorisent l'émergence de projets en animant quatre Réseaux d'Accueil aux Porteurs de Projet, constitués par les membres du Réseau Points Chances, les Chambres Consulaires, les antennes de l'ADI, etc.

Enfin, les Boutiques de Gestion ont reçu une mission d'appui à l'Insertion par l'Activité Economique pour l'aide à la création de Structures d'Insertion par l'Activité Economique et l'accompagnement de celles qui ont été agréées.

Contacts : Mme Christine VILAR, Directrice

Boutique de Gestion - Siège Social et Antenne Nord : Mme Nathalie GAUTRON
47, rue Maréchal Leclerc - 97400 SAINT-DENIS
Tél. : 0262.41.25.71. Fax : 0262.94.18.09.
Courriel : adel-nord@wanadoo.fr

Antenne Est : Mme Murielle HUET
Tél. 0262.58.55.18.

Antenne Sud : Mme Hélène THIA SOUI TCHONG
Tél. 0262.25.98.23.

Antenne Ouest : Mr Sébastien BARBE
Tél. 0262.33.90.91.

L'ASSOCIATION POUR LA PROMOTION EN MILIEU RURAL (APR)

F.4

L'APR propose aux jeunes promoteurs, aux demandeurs d'emplois, aux bénéficiaires du RMI et aux agriculteurs un accompagnement à chaque étape du projet :

- accueil et orientation en fonction du projet ;
- formation à la gestion ;
- accompagnement technique et suivi post création.

Contacts : *Mr Jean-Claude TATARD, Directeur*

APR - Siège Social
3, rue Papanges
97490 SAINTE-CLOTILDE
Tél. : 0262.92.23.92. Fax : 0262.29.44.55.
Courriel : siege-apr@wanadoo.fr

Zone Nord et Est : Mr Vincent DEMERGES
Tél. 0262.58.18.97.

Zone Ouest : Mr Eric VELECHY
Tél. 0262.24.79.00.

Zone Sud : Mr Pierrot LAURET, Mr Willy BOYER
Tél. 0262.31.15.16.

Chargé de mission Développement économique : Mr Valère SITALAPRESAD, Mr Pascal CHARDONNERET

Tél. 0692.66.48.88.

Chargé de mission « OVAPAL » : Mr Jacky HOAREAU

Tél. 0262.27.53.45.

Courriel : siege-apr@wanadoo.fr

L'ASSOCIATION REUNIONNAISE INTERCONSULAIRE POUR LA RESTRUCTURATION DE L'ARTISANAT ET DU COMMERCE (ARIPRAC)

Les actions de l'ARIPRAC sont destinées aux porteurs de projets dans les Hauts de l'île. Elle leur propose un soutien financier pour leurs investissements et la prise en charge des actions menées par les associations et les groupements d'entreprises dans ce champ.

Contacts : *ARIPRAC*

Zone Nord et Est : Mr Alain Robert
10, rue de Nice - 97400 SAINT-DENIS,
Tél. : 0262.90.47.70. Gsm : 0692.86.43.43. Fax : 0262 41.58.79.
Courriel : ariprac@wanadoo.fr

Zone Ouest : Mme Gilda PAYET
Tél. : 0692.86.43.44.

Zone Sud : Mr David VILLARET
Gsm : 0692.86.43.45.

La Chambre des Métiers s'adresse à tout créateur, quelque soit son profil, ayant un projet dans l'artisanat et le secteur des métiers pour lui proposer :

- un accueil et une orientation ;
- des réunions d'information ;
- une formation à la gestion ;
- un accompagnement dans l'élaboration des dossiers ;
- une inscription au répertoire des métiers ;
- un suivi post création.

Contacts : Secrétaire général : Jean-Marie TINCRES
Courriel : jean-marie.tincres@cm-reunion.fr

Siège Social : Mme Isabelle HOARAU
42, rue Jean Cocteau
97490 SAINTE-CLOTILDE
Tél. : 0262.21.04.35. Fax 0262.21.04.35.
Courriel : siege.economique@wanadoo.fr

Antenne Sud : Mr Serge HOARAU
108, rue Archambaud
97410 SAINT-PIERRE
Tél. : 0262.96.12.40. Fax : 0262.25.81.34.

Antenne Est : Mr Phillipe VERGOZ
Rue Comorapoullé
97440 SAINT-ANDRE
Tél. : 0262.46.62.00. Fax : 0262.46.49.49.
Courriel : antenne-est@wanadoo.fr

Antenne Ouest : Mr Nadjib VALI
85, Chaussée Royale
97460 SAINT-PAUL
Tél. : 0262.45.52.52. Fax : 0262.22.52.41.

LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE - LA MAISON DE L'ENTREPRISE

La Maison de l'Entreprise propose un accompagnement aux créateurs ou repreneurs d'entreprise, dans les domaines du commerce, de l'industrie ou des services, de la naissance de l'idée à l'immatriculation de l'entreprise. L'accompagnement comprend :

- un accueil et des conseils gratuits dans les domaines juridique, fiscal et social ;
- des séances d'information et de sensibilisation aux différentes étapes de la création d'entreprise ;
- la mobilisation des services tels que le centre de ressources en Informations Economiques et Européennes, l'Observatoire Economique, et le Centre de Formalités des Entreprises ;
- des modules de formation à la gestion d'entreprise ;
- une ingénierie pour le montage du projet.

Une fois l'entreprise immatriculée, le porteur de projet pourra ensuite bénéficier d'un accompagnement post création.

Maison de l'Entreprise Nord : Mme Sophie Jeannette
13, rue Pasteur
97400 SAINT-DENIS
Tél. : 0262.94.21.80., Fax : 0262.94.21.99.

Maison de l'Entreprise Sud : Mme CAULIER
15, route de la Balance
97410 SAINT-PIERRE
Tél. : 0262.96.96.96., Fax : 0262.35.65.55.

Bureau Est : Mr Richeville MIQUEL
15, rue Pierre Benoît Dumas
97470 SAINT-BENOÎT
Tél. : 0262.50.02.95., Fax : 0262.50.30.80.

Bureau Ouest : Mr LISBONIS
31, avenue Raymond Mondon
97420 LE PORT
Tél. : 0262.43.51.12., Fax : 0262.43.65.88.

Courriel : daecs.dir@reunion.cci.fr
Site : www.reunion.cci.fr / www.reuccir.com

Quelques mesures pouvant se rattacher au développement de l'Economie Sociale et Solidaire :

I - Les plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi (PLIE)

Les PLIE représentent un des outils privilégiés du volet développement du lien social et de l'emploi de la Politique de la Ville. Ils ont pour objectifs d'insérer durablement dans l'emploi des personnes en grande difficulté sociale et professionnelle en les plaçant dans des parcours d'insertion cohérents, de coordonner toutes les compétences disponibles et nécessaires.

Les PLIE sont véritablement des outils de proximité qui permettent : de renforcer les initiatives de terrain, à l'échelle d'un territoire, au niveau d'une commune, ou d'un groupement de communes, de fédérer les initiatives au plan local. Cofinancés par le FSE et les communes, les PLIE permettent un engagement des pouvoirs publics pour une période pluriannuelle, sur des objectifs quantitatifs et qualitatifs en terme d'insertion durable.

II - L'Insertion par l'Activité Economique

Cette démarche permet de faciliter l'insertion des personnes en difficultés sociales et professionnelles par le biais d'organismes ou entreprises spécifiquement tournées vers l'insertion sociale et professionnelle : les associations intermédiaires - les entreprises d'insertion - les entreprises de travail temporaire d'insertion - les structures d'utilité sociale agréées. Dans ce cadre, les personnes bénéficient de contrat de travail et d'un accompagnement personnalisé.

Le Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Economique (CDIAE) regroupe l'ensemble des partenaires publics et privés concernés par l'Insertion par l'Activité Economique. Il définit et suit les objectifs d'actions et donne un avis sur les structures demandant à être conventionnées.

III - L'aide à la création d'entreprises

Il s'agit d'aider les porteurs de projets de création d'entreprises (aides financières, techniques, suivi, assistance) à travers le Réseau Points Chances.

IV - Les emplois aidés

On retrouve des emplois aidés dans le secteur marchand : il s'agit des contrats en alternance (contrats de qualification, contrats d'apprentissage, contrats d'adaptation). Ces contrats permettent aux bénéficiaires d'apprendre un métier en situation réelle de production. On peut également citer dans cette catégorie les Contrats d'Accès à l'Emploi (CAE) destinés à favoriser l'embauche de chômeurs de longue durée par les entreprises.

Il existe par ailleurs des contrats aidés dans le secteur non marchand notamment les Contrats Emplois Solidarité (CES) et les Contrats Emplois Consolidé (CEC). Les CES et les CEC sont des contrats de travail à temps partiel qui s'adressent à des personnes en difficultés sociales et professionnelles. Il s'agit d'activités d'utilité sociale qui se situent dans le secteur non marchand. Les Contrats d'Insertion par l'Activité (CIA) sont en fait des CES destinés exclusivement aux bénéficiaires du RMI.

V - Les Conventions de Promotion de l'Emploi (CPE)

Les CPE permettent de financer tout projet ayant un impact sur l'emploi. Il s'agit de favoriser la création d'activités et l'accompagnement des publics en difficulté (actions de prospection, études de faisabilité...).

VI - Le Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale (CIVIS)

Le CIVIS permet à des jeunes de 18 à 22 ans sans emploi, porteurs d'un projet à vocation sociale ou humanitaire, d'être embauchés sur des contrats à durée déterminée de trois ans maximum, par des organismes à but non lucratif, conduisant des activités d'utilité sociale. La participation de l'Etat varie de 33 % à 66 % du SMIC en fonction de l'activité exercée. Celles qui sont concernées prioritairement sont l'intégration, l'aide aux personnes âgées et aux personnes handicapées, la Politique de la Ville et le sport.

D'autres outils peuvent être mobilisés sur des projets d'Economie Solidaire, soit dans le cadre de la Loi Programme, soit dans le cadre du Contrat de Plan Etat/Région, du Document Unique de Programmation ou hors Contrat de Plan au titre de l'Economie Sociale et Solidaire.

Contact : Eric FAURE, Responsable du Service Insertion

DTEFP - Service Insertion

112, rue de la République, 97488 SAINT-DENIS CEDEX

Tél. : 0262.94.07.07. Fax : 0262.94.08.30.

Courriel : eric.faure@dd-974.travail.gouv.fr

Site : www.dtefp-reunion.travail.gouv.fr

Le Conseil Régional a fait de l'Economie Solidaire l'un des axes majeurs de ses orientations générales pour la mandature 1998/2004. La Région participe au développement et à la structuration du secteur, notamment, en consolidant le programme des "emplois verts", et en accompagnant les "emplois jeunes" en matière de formation, d'encadrement et d'équipement.

La Région s'attache, avant tout, à explorer les pistes d'une pérennisation des activités et d'une professionnalisation des emplois, dans la perspective d'un développement durable soucieux de la protection de l'environnement comme de la promotion de l'Homme.

Contacts : Bruno GUIGUE, Directeur Général Adjoint des Services

Direction du Développement Local et de l'Economie Alternative (DDLEA)
Immeuble FUTURA, rue des Deux Canons, 97490 SAINTE-CLOTILDE
Tél. :0262.92.22.92., Fax : 0262.92.22.95.
ainsi que les Antennes du Conseil Régional.
Courriel : bruno.guigue@cr-reunion.fr

Site : www.regionreunion.com

I - Aides à la création d'entreprises par les publics en difficulté

Le Département, au travers de son service Economie Solidaire, propose deux dispositifs d'aide qui s'adressent aux demandeurs d'emploi qui souhaitent créer une entreprise :

- **PREFACE** qui est une subvention de 1 500 € maximum pour préparer la création d'entreprise ;
- **ADEN** (Aide Départementale aux Entreprises Nouvelles) qui est un prêt sans intérêt de 6 000 € pour participer au financement du démarrage de l'entreprise. Un accompagnement technique est dispensé par un réseau de prestataires agréés.

Par ailleurs, il anime le **réseau Points Chances** composé de l'ADIE, l'APR, l'ARIPRAC, les Boutiques de Gestion, La Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre de Métiers, la Couveuse REUSSIT et Réunion Entreprendre. Dans le cadre de cette animation, des actions collectives sont menées notamment en matière d'information des porteurs de projets et de promotion de la culture d'entreprise (Challenge Créateur, Semaines de la création d'entreprises...).

II - Le Département et les Emplois Jeunes

Le Département cofinance plus de 2 800 Emplois Jeunes employés par les associations et les collectivités locales. A l'interne, il a recruté 500 Emplois Jeunes qu'il a inscrits dans une démarche de professionnalisation dans le cadre de ses champs de compétence notamment le transport scolaire et les espaces naturels sensibles (ENS). Ainsi plus de 110 jeunes verront leur emploi pérennisé au sein du Groupement d'Employeurs dans les Transports et plus de 50 au sein des associations conventionnées par le Département pour la gestion des ENS.

III - Le soutien aux associations

Le Département apporte une aide financière aux projets associatifs relevant de l'Economie Sociale et Solidaire, comme les chantiers d'insertion ou encore les activités développant du lien social sur une base économique (Equicom OI, AIPPR, APIC Restaurant associatif, ARCAFI...)

De plus, le Département soutient la professionnalisation des acteurs et la structuration du secteur :

- au travers du dispositif de Crédit Conseil facilitant l'accès des associations à des prestations d'ingénierie (financement de 24 heures de conseil) ;
- en impulsant avec l'Etat (DTEFP) et la Chambre Régionale de l'Economie Sociale (CRES), la mise en place d'un Réseau d'appui aux porteurs de projets associatifs.

III - Le Département et l'Insertion par l'Activité

Le Département cofinance avec le FSE, l'Etat, la Région et l'ADI les chantiers d'insertion mis en œuvre par l'ONF sur le Domaine Forestier. Chaque année, ces chantiers mettent en parcours d'insertion 400 personnes en contrat CES et CIA.

En 2004, Le Département a pour projet d'élargir ses interventions en matière d'insertion par l'activité avec la mise en place d'un dispositif d'accompagnement socio professionnel des publics en insertion dans les SIAE.

Contacts : M. Hugues MAILLOT, Responsable du Service Economie Solidaire
et Mme Séverine NIRLO

Département de la Réunion - Service Economie Solidaire
26, avenue de la Victoire - 97488 SAINT-DENIS CEDEX
Tél. : 0262.90.36.61., Fax : 0262.90.39.89.
Courriel : ddees-economie-solidaire@cg974.fr
Site : www.cg974.fr

LA DELEGATION DEPARTEMENTALE A LA VIE ASSOCIATIVE (DDVA)

G.4

La Délégation Départementale à la Vie Associative (DDVA) a été mise en place par une circulaire du Premier Ministre, en juillet 1995. Son rôle a été renforcé par une circulaire interministérielle du 22 décembre 1999, relative aux relations de l'Etat avec les associations dans le département. Quatre actions prioritaires sont définies :

- élaboration d'un état départemental des lieux d'accueil et d'information des associations ;
- mise en place d'un dispositif d'accueil et d'information des associations ;
- information et consultation des associations.

Un rapport départemental sur le développement de la vie associative est établi une fois par an sur la base d'une grille de bilan réalisée par la Délégation Interministérielle à l'Innovation Sociale et à l'Economie Sociale (DIES). À la Réunion, ce rapport précise toutes les actions menées par la Mission d'Accueil et d'Information des Associations (MAIA) notamment sur la brochure « Etat des lieux ressources associatifs », le bénévolat, la fiscalité, etc.

Contact : Monsieur BOYLET, Délégué Départemental à la Vie Associative

Délégation Départementale à la Vie Association (DDVA)
14, allée des Saphirs, 97400 SAINT-DENIS
Tél. : 0262.20.96.40., Fax : 0262.20.96.41.

LA DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT (DIREN)

La Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) est un service déconcentré du ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement. Depuis sa mise en place en 1992, sa mission principale est de contribuer à la connaissance, à la protection, à la gestion et à la valorisation de l'environnement. Pour cela, la DIREN a développé un partenariat actif avec les acteurs institutionnels et privés autour de toutes les questions relevant de l'environnement.

Ce partenariat très large et transversal s'appuie de façon importante sur le secteur associatif. Ainsi, des associations ont obtenu un agrément de la DIREN, pour des projets qu'elles mènent sur le terrain, s'inscrivant dans les principes de la Charte réunionnaise de l'environnement.

En 2003, la DIREN a initié la première Semaine du Développement Durable. L'objectif de cette manifestation est d'expliquer ce qu'est le développement durable au grand public, de le sensibiliser sur ses enjeux et de montrer que chacun, à son niveau, peut contribuer à la mobilisation : collectivités territoriales, associations, établissements publics, entreprises et citoyens étaient présents pour expliquer et illustrer concrètement, au sein de leur activité, le développement durable dans toutes ses dimensions (économique, sociale et environnementale).

Contact : Jean-Christophe DAUDEL, Chargé de mission "Développement Durable et Vie Associative"

Direction Régionale de l'Environnement
23, rue de Paris, 97400 SAINT-DENIS
Tél. : 0262.94.72.50., Fax: 0262.94.72.55.
Courriel: jean-christophe.daudel@reunion.environnement.gouv.fr

Site : <http://www1.environnement.gouv.fr/sommaire.php3>

<p>La Délégation Interministérielle à l'Innovation Sociale et à l'Economie Sociale (DIES) : interlocuteur administratif des organismes de l'économie sociale et solidaire 10-16, rue Brancion BP 555 - 75725 PARIS CEDEX 15 Tél. : 01.40.56.62.02. Fax : 01.40.56.62.30. www.vie-associative.gouv.fr dies-delegue@sante.gouv.fr</p> <p>Le Groupement National de la Coopération (GNC) : lieu de rencontre pour les différents mouvements coopératifs 43, rue de Liège - 75008 PARIS Tél. : 01.42.93.59.59. Fax : 01.42.93.55.95. www.entreprises.coop gnc@cooperative.org</p> <p>L'Union Régionale des SCOP Île-de-France/DOM-TOM (URSCOP) : disposent de délégués régionaux qui accueillent, informent et conseillent les porteurs de projets Scop, en création comme en transmission d'entreprise 37, rue Jean Leclair - 75017 PARIS Tél. : 01.42.26.49.49. Fax : 01.42.26.50.58. www.scop-idf.coop ursparis@scop.coop</p> <p>Le Comité National de Coordination et d'Évaluation des Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (CNCE/GEIQ) : labellise et soutient les nouvelles structures 5, rue d'Alsace - 75010 PARIS Tél. : 01.46.07.33.33. Fax : 01.46.07.33.66. www.geiq.net cncegeiq@geiq.net</p> <p>Fédération Française des Groupements d'Employeurs (FFGE) : fournit information et assistance aux porteurs de projets et aux groupements, négocie au niveau local et au niveau national avec les administrations, les organisations syndicales et professionnelles 43, Bd Malesherbes - 75008 PARIS Tél. : 01.40.17.91.10. Fax : 01.40.17.91.11. www.ffge.fr info@ffge.fr</p> <p>Fédération des Cigales (Club d'Investissements pour une Gestion Alternative et Locale de l'Épargne Solidaire) : assure l'animation et la promotion du réseau 61, rue Victor Hugo - 93500 PANTIN Tél./Fax : 01.49.91.90.91. www2.cigales.asso.fr info@cigales.asso.fr</p> <p>SEL'IDAIRE : regroupe les démarches locales initiées par les Systèmes d'Échange Local BP 34 - 80081 AMIENS CEDEX 2 www.selidaire.org</p> <p>Réseau 21 : centre de ressources de l'Université de Valenciennes, sur l'économie solidaire et le développement durable, organise des actions de sensibilisation, de développement, de formation et de recherche dans le domaine de l'économie solidaire Faculté de Droit, d'Économie et de Gestion - Les Tertiales, rue des Cent Têtes - 59304 VALENCIENNES CEDEX 9 Tél. : 03.27.51.77.17. Fax : 03.27.51.77.18. http://reseau21.univ-valencienne.fr secretariat.reseau21@univ-valentienne.fr</p> <p>EFICEA : rassemble toutes les données et les pratiques concernant la création d'entreprises et les financements de proximité 7, rue de Domrémy - 75013 PARIS Tél. : 01.53.94.78.70. Fax : 01.53.94.78.71. www.eficea.org / contact@eficea.org</p>	<p>FINANSOL : assure la promotion des outils financiers éthiques 133, rue Saint-Maur - 75011 PARIS Tél. : 01.53.36.80.60. Fax : 01.53.36.80.69. www.finansol.org</p> <p>Conseil des Entreprises et Groupement d'Économie Sociale (CEGES) : rassemble et promeut les entreprises et groupements qui se reconnaissent dans les valeurs de l'économie sociale 43, rue de Liège - 75008 PARIS www.ceges.org</p> <p>France Active : fédère un réseau de plus de 30 fonds territoriaux qui oeuvrent pour l'insertion économique en apportant aux porteurs de projet un accès au crédit, une expertise et un soutien financier 37, rue Bergère 75009 PARIS Tél. : 01.53.24.26.26. Fax : 01.53.24.26.27. www.franceactive.org franceactive@franceactive.org</p> <p>Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF) : point convergent de tous les groupements mutualistes qui constituent le mouvement de la Mutualité Française 255, rue de Vaugirard - 75719 PARIS CEDEX 15 Tél. : 01.40.43.30.30. www.mutualite.fr</p> <p>Uniformation : Organisme Paritaire Collecteur Agréé des entreprises de l'économie sociale. Collecte et gère l'ensemble des contributions des entreprises du secteur au développement de la formation professionnelle continue 8, rue Beccaria - 75012 PARIS Tél. : 01.56.95.03.40. Fax : 01.56.95.03.41. www.uniformation.fr</p> <p>Comité Nationale des Entreprises d'Insertion (CNEI) : fédère les Unions Régionales d'Entreprises d'Insertion et les Unions Régionales de Structures d'Insertion 18-20, rue Claude Tillier - 75012 Tél. : 01.53.27.34.80. Fax : 01.53.27.34.84. www.cnei.org cnei@cnei.org</p> <p>Fédération de Comités et Organismes d'Aide aux Chômeurs par l'Emploi (COORACE) : regroupe des Associations Intermédiaires, des Entreprises de Travail Temporaires d'Insertion, des Entreprises d'Insertion, des chantiers d'insertion et des chantiers écoles. Les structures adhérentes permettent chaque année à 120 000 personnes de reprendre contact avec le travail 17, rue Forment - 75011 PARIS Tél. : 01.49.23.70.50. Fax : 01.48.05.67.98. www.coorace.org contact@coorace.org</p> <p>Plate-forme pour le Commerce Équitable : organisme national de représentation des acteurs du commerce équitable 61, rue Victor Hugo - 93500 PANTIN Tél./Fax : 01.48.91.20.75. www.commerceequitable.org plate-forme@commerceequitable.org</p> <p>Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale (FNARS) : fédère et représente 750 centres d'hébergement et de réinsertion sociale 76, rue du Faubourg Saint-Denis - 75010 PARIS Tél. : 01.48.01.82.00. Fax : 01.47.70.27.02.</p>
--	---



CHARTRE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE DE LA LA REUNION

16 Décembre 2003

Vu la Charte des Entreprises d'Insertion et la Charte de l'Économie Sociale (4 avril 1992).

Vu la circulaire relative à la place de l'économie sociale et solidaire dans les processus de contractualisation territoriale du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement et du Secrétariat à l'Économie Solidaire (5 septembre 2000).

Vu la Charte d'engagements réciproques entre l'Etat et les associations regroupées au sein de la Conférence Permanente des Coordinations Associatives (1^{er} juillet 2001).

Vu le Plan de Développement de l'Économie Sociale et Solidaire pour la Réunion (7 juillet 2001).

Préambule :

Le secteur de l'économie sociale et solidaire constitue une composante déjà importante de la vie économique et sociale de la Réunion avec 3 400 structures et plus de 16 400 salariés identifiés.

En dépit du dynamisme du secteur marchand, le département compte encore près de 76 000 demandeurs d'emploi et la courbe démographique ne permettra pas de résorber ce « stock » important avant de nombreuses années.

Dans ce contexte économique et social difficile, le développement de l'économie sociale doit permettre de renforcer la cohésion sociale et la solidarité envers les populations les plus fragilisées.

Un Plan de Développement de l'Économie Sociale et Solidaire à la Réunion a été mis en œuvre en juillet 2001 avec l'ensemble des partenaires : il fait, depuis, l'objet d'une déclinaison annuelle.

1 – Principes partagés concernant l'économie sociale et solidaire

L'économie sociale et solidaire repose sur des principes de partage des richesses, qu'elles soient sociales, culturelles ou économiques. Elle s'appuie sur des dimensions de *solidarité* :

- solidarité entre les générations,
- solidarité au niveau de la production et de la redistribution,
- solidarité entre les territoires,
- solidarité dans la perspective d'un développement durable et équilibré, respectueux de l'environnement.

L'économie sociale et solidaire assure, au travers d'une pluralité d'acteurs (associations, mutuelles, coopératives, structures d'insertion par l'économie ...) une fonction de production de biens et de services et une production de valeurs utiles à notre société : le lien social, la solidarité et la citoyenneté active. *La finalité recherchée est le service de l'homme.*

Le fonctionnement des structures de l'économie sociale et solidaire repose sur des principes de *transparence*, de *démocratie*, de prise en compte de *relations équitables* avec les salariés et de *proximité* par rapport aux territoires.

Les structures de l'économie sociale et solidaire, l'État et les collectivités locales, privilégient les relations fondées sur des *contrats d'objectifs*, la conduite de projets sur la *durée*, *l'évaluation* des actions eu égard aux moyens mobilisés et notamment des financements publics pluriannuels.

Chaque partie prenante est considérée comme *partenaire* et non comme donneur d'ordre ou prestataire.

2 – Engagements de l'État et des collectivités locales

L'État et les collectivités locales reconnaissent le *rôle économique et sociale* considérable des structures de l'économie sociale et solidaire à la Réunion. Ces structures sont considérées comme des partenaires à part entière des politiques publiques, notamment celles relatives à la lutte contre le chômage et à la lutte contre les exclusions.

L'État et les collectivités locales s'engagent donc à :

- favoriser la mise en œuvre d'avancées législatives, réglementaires ou à l'origine d'initiatives locales concernant le secteur de l'économie sociale et solidaire ;
- organiser dans la mesure du possible la pluriannualité des financements publics, en mettant en œuvre, avec le concours de partenaires publics et/ou privés, des actions relatives à la professionnalisation des emplois et à leur pérennisation ;
- favoriser la représentation des structures de l'économie sociale et solidaire au sein des instances de décision et/ou de concertation ;
- sensibiliser leurs agents à une meilleure connaissance du secteur de l'économie sociale et solidaire, ainsi que le grand public ;
- favoriser la recherche et les études concernant ce secteur d'activité afin de mieux le connaître et de concourir à son développement ;
- soutenir les regroupements de structures, unions ou fédérations, afin d'améliorer la représentation, la mutualisation et la concertation ;

- veiller à la liberté d'action et de développement des structures de l'économie sociale et solidaire.
- favoriser la diversification des sources de financements de l'économie sociale et solidaire par le recours à l'épargne solidaire ou par la création d'une caisse solidaire.

3 – Engagements des structures de l'économie sociale et solidaire

Les structures de l'économie sociale et solidaire adhérentes à cette charte s'engagent :

- à valoriser l'ensemble de leurs ressources humaines par un effort d'information et de formation de leurs salariés et bénévoles ;
- à développer une culture d'évaluation de leurs projets permettant de rendre compte de la réalité de la conduite des actions, de la satisfaction des bénéficiaires et des engagements pris avec les pouvoirs publics ;
- à mettre en œuvre, dans la mesure du possible des modes de représentation permettant aux pouvoirs publics de compter sur des interlocuteurs identifiés et structurés ;
- à favoriser, par un partenariat construit et cohérent, la mise en œuvre de parcours d'insertion des bénéficiaires d'actions d'insertion, quelles qu'elles soient, en visant autant que faire se peut l'insertion durable ;
- à s'ouvrir à des formes nouvelles d'économie sociale tout en valorisant toutes initiatives privées ou publiques de nature à permettre le développement de ce secteur ;
- à assurer une gestion transparente de leur structure et de leurs projets, en tenant à disposition de leurs partenaires les éléments permettant la vérification des engagements souscrits, ci-dessus énumérés ;
- à adhérer à toute démarche mutuelle entreprise dans un souci d'améliorer la transparence, le respect de l'éthique et la saine gestion des moyens mis à disposition.

4 - Suivi et évaluation de la Charte

La mise en œuvre de cette Charte sera évaluée *tous les 3 ans*. Cette évaluation sera présentée au Comité de Pilotage Régional de l'Économie Sociale et Solidaire qui en assurera un suivi régulier et permanent. Cette instance se réunira au moins deux fois par an.

Un Comité technique issu du Comité de Pilotage Régional se réunira une fois par trimestre et pourra faire appel à des personnes qualifiées autant que de besoin.

L'évaluation permettra d'analyser les avancées réalisées et les difficultés rencontrées. Elle constituera un cadre d'aide à la négociation et à la décision.

5 – Adhésion à la Charte

L'adhésion des structures à la Charte pourra se faire par une demande d'adhésion motivée qui sera soumise à l'acceptation du Comité technique précité et fera l'objet d'une communication au Comité de Pilotage Régional.

Quelques références juridiques qui encadrent les différentes composantes de l'Economie Sociale et Solidaire...

CADRE GLOBAL

Les principales lois concernant l'organisation de l'Economie Sociale et Solidaire sont :

- La loi du 29 Juillet 1998, « Loi de prévention et de lutte contre les exclusions », dont l'article 1 stipule : « La lutte contre les exclusions est un impératif national fondé sur le respect de l'égalité de dignité de tous les êtres humains, et une priorité de l'ensemble des politiques publiques de la nation. » Cette loi est organisée suivant quatre grands objectifs, qui consistent à garantir l'accès aux droits fondamentaux, à prévenir les exclusions, à faire face à l'urgence sociale, et à mieux agir ensemble contre les exclusions ;
- La loi n° 95-115 d'orientation pour le développement et l'aménagement du territoire (Juin 1999), qui confère notamment aux collectivités de nouveaux moyens pour agir sur le thème du développement local dans une logique de solidarité de « pays » ;
- Décret n° 91-1133 du 28 Octobre 1991 portant création d'une Délégation Générale à l'Innovation Sociale et à l'Economie Sociale.

1 POUR LES MUTUELLES

- Charte de la Mutualité de 1898.

2 POUR LES STRUCTURES COOPERATIVES

- Loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 modifiée portant statut de la coopération ;
- Loi n° 78-763 du 19 Juillet 1978 portant statut des Sociétés Coopératives Ouvrières de Production ;
- Circulaire du 18 avril 2002 relative à la Société Coopérative d'Intérêt Collectif.

3 POUR LES ASSOCIATIONS EN GENERAL

- Loi du 1^{er} Juillet 1901 ;
- Circulaire du 22 Décembre 1999 relative aux relations de l'Etat avec les associations dans les Départements ;
- Circulaire du 1^{er} Décembre 2000 relative aux conventions pluriannuelles d'objectifs entre l'Etat et les associations ;
- Circulaire du 24 Décembre 2002 relative aux subventions de l'Etat aux associations.

4 POUR LES STRUCTURES D'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE

- Décret n° 99-109 du 18 Février 1999 relatif aux Entreprises d'Insertion, aux Associations Intermédiaires et aux ETTI ;
- Circulaire du 5 Septembre 2000 relative à la place de l'Economie Sociale et Solidaire dans les processus de contractualisation territoriale ;
- Circulaire du 20 Juin 2000 relative aux modalités de conventionnement des organismes qui développent des activités d'utilité sociale tout en produisant des biens et des services en vue de leur commercialisation.

« Petit guide méthodologique en 10 questions »

1 - ORIGINE ET PROMOTEUR DU PROJET

D'où vient l'idée ?

Existe-t-il des expériences similaires dans d'autres régions ?

Qui veut s'investir dans le projet ?

2 - LES MOYENS

Quels moyens techniques, humains, financiers, méthodologiques... devra-t-on rechercher ?

3 - UTILITE SOCIALE

Le projet répond-t-il à un besoin non satisfait ?

Vise-t-il à résoudre des problématiques sociales ?

Apporte-t-il une plus-value pour la solidarité et la citoyenneté ?

4 - SECTEUR MARCHAND ET NON MARCHAND

L'activité relève-t-elle du secteur marchand ou non marchand ? S'il s'agit du secteur marchand, celle-ci est-elle rentable ? S'il s'agit du secteur non marchand, l'utilité sociale est-elle pertinente ? A court et/ou à long terme ?

Peut-on envisager une pérennité de l'activité ? Sous quelles formes ?

5 - REALISATION D'ETUDES PREALABLES

Une étude préalable est-elle pertinente ?

Quel organisme solliciter pour la réaliser et avec quel financement ?

6 - RESPECT DE LA REGLEMENTATION

Quels sont les textes à respecter pour la constitution de la structure (statuts notamment) et pour l'activité à mettre en œuvre ? Sur quels textes s'appuyer pour faciliter le développement du projet ?

7 - LE SITE D'IMPLANTATION

Le site choisi est-il le plus pertinent ? Est-il bénéfique de dissocier le site pour la structure et celui de l'activité (Bas/Hauts ; communal, intercommunal, régional) ?

8 - MONTER LE DOSSIER

Les pièces constitutives : présentation de la structure et des promoteurs, présentation du projet, impact attendu, financement de la structure et de l'action.

Ma présentation est-elle claire ?

Sur qui s'appuyer pour le montage du dossier ?

9 - LE PARTENARIAT

Avec qui s'associer pour mieux porter le dossier ?

Quel type de partenaires (élus, administrations, associations, acteurs économiques...) ? Quel type de partenariat (technique, mise à disposition de locaux de personnels...) ?

Quelles relations avec des réseaux existants ?

Régionaux, nationaux ?

10 - ACQUERIR LES COMPETENCES

Quels sont les besoins en formation et pour qui (bénévoles, salariés) ? Quelle professionnalisation ?

Comment mettre en place des formations, avec quels objectifs ?

Périodiques

- *Revue Internationale de l'Economie Sociale*, Institut de l'Economie Sociale (IES) - Tél. : 01.49.54.26.07., Fax : 01.49.54.26.08. ;
- *Scop Hebdo*, éd. Scopedit - Tél. : 01.44.85.47.00.;
- *Les associations intermédiaires*, Patricia PYULAURENT, Observatoire du développement de la Réunion (1996) ;
- *L'Economie Solidaire, alibi ou progrès ?*, Akoz Espace Public (2001) ;
- *À quoi servent les associations ?*, Akoz Espace Public (2001) ;
- *Les services de proximité*, Sylvie HOARAU, Observatoire du développement de la Réunion (2002) ;
- *L'Economie Sociale et Solidaire à la Réunion*, L'information en détails, DTEFP et INSEE (2003) ;
- *Emplois et qualifications dans l'Economie Sociale et Solidaire à la Réunion*, Les Cahiers de l'OREF, ARGFP et Uniformation (2003);
- *Etc.*

Ouvrages

- *Aux Sources de l'Economie Solidaire*, Gérard DELFAU et Jean-Louis LAVILLE, Thierry Quinteton Editeur (2000) ;
- *La coopérative : une autre façon d'entreprendre d'hier à aujourd'hui*, P. ROLAND, J.F. DRAPERI, éd. Scopedit (2001) ;
- *Consultations Régionales de l'Economie Sociale et Solidaire, rapport de synthèse*, DIES, Hugues DEVARINE (2000) ;
- *Pour le tiers secteur. L'Economie Sociale et Solidaire, pourquoi et comment ?*, Alain LIPIETZ, préface d'Elizabeth GUIGOU, coéd. La Découverte, la Documentation Française ;
- *L'Economie est une science morale*, Amartya SEN, Prix Nobel D'Economie, éd. La Découverte (1999) ;
- *L'Economie Sociale Européenne ou la tentation de la démocratie en toutes choses*, Thierry JANTET, éd. CIEM (1999) ;
- *Activités de proximité : 43 expériences territoriales*, DATAR, éd. La Documentation Française (1998) ;
- *Le secteur sans but lucratif*, Edith ARCHAMBAUD, Economica Paris (1996) ;
- *L'Economie Sociale*, Philippe BATIFOULIER, éd. PUF, Collection Que sais-je ? (1995) ;
- *L'Economie Sociale et Solidaire à la Réunion, essai d'inventaire et de typologie d'un secteur en développement*, ES OI (2000) ;
- *Groupe de réflexion et propositions pour une Economie alternative à la Réunion, Rapport de synthèse*, Jean-Yves ROCHOUX (1994) ;
- *Étude de configuration d'un dispositif d'appui au développement de l'Economie Solidaire à la Réunion*, Marc LAGET, Juan CASTRO, Aloes (2002) ;
- *Les SCIC en 40 questions*, AVISE (2003) ;
- *Guide de l'entrepreneur social - Les aides personnelles*, Collection les guides de l'AVISE n° 2, Le Groupe Caisse de Dépôts et AVISE (2003) ;
- *Guide Juridique des SCOP*, Confédération générale des SCOP, Tél. : 01.44.85.47.00. ;
- *Guide de l'Economie Sociale et Solidaire pour la Réunion 2001 (épuisé)*, DTEFP Réunion (2001) ;
- ...

LEXIQUE DES ABREVIATIONS

ADI :	Agence Départementale d'Insertion
ADIE :	Association pour le Droit à l'Initiative Economique
ADSP :	Agence pour le Développement des Services de Proximité
AFD :	Agence Française de Développement
AI :	Association Intermédiaire
AIPPR :	Association pour l'Insertion et la Promotion des Produits Réunionnais
ANPE :	Agence Nationale Pour l'Emploi
APR :	Association pour la Promotion en milieu Rural
ARGFP :	Association Régionale de Gestion de la Formation Professionnelle
ARIPRAC :	Association Réunionnaise Inter consulaire Pour la Restructuration de l'Artisanat et du Commerce
BAC :	Bourse d'Aide aux Chômeurs
CAT :	Centres d'Aide par le Travail
CAE :	Contrats d'Accès à l'Emploi
CDC :	Caisse de Dépôts et Consignations
CDIAE :	Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité économique
CEC :	Contrat Emploi Consolidé
CEJ :	Contrat Emploi Jeune
CES :	Contrat Emploi Solidarité
CHRS :	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
CIA :	Contrats d'Initiative Activité
CIVIS :	Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale
CPE :	Conventions de Promotion de l'Emploi
CRA :	Centre de Ressources et d'Animation
CRES :	Chambre Régionale de l'Economie Sociale
CUMA :	Coopérative de Mise en Commun du Matériel Agricole
DATAR :	Délégation Interministérielle à l'Aménagement du Territoire
DDVA :	Délégation Départementale à la Vie Associative
DELD :	Demandeur d'emploi de longue durée
DIES :	Délégation Interministérielle à l'Innovation Sociale et à l'Economie Sociale
DIREN :	Direction Régionale de l'Environnement
DLA :	Dispositif Local d'Accompagnement
DRASS :	Direction Régionale de l'Action Sanitaire et Sociale
DTEFP :	Direction du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
EI :	Entreprise d'Insertion
ENS :	Espaces Naturels Sensibles
ETTI :	Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion
FSE :	Fonds Social Européen
GAPIF :	Groupement d'Artisans Pour l'Insertion et la Formation
GEIQ :	Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification
GIE :	Groupement d'Intérêt Economique
FFGE :	Fédération Française des Groupements d'Employeurs
INSEE :	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
IRTS :	Institut Régional du Travail Social
MAIA :	Mission d'Accueil et d'Information des Associations
NS/EJ :	Nouveaux Services Emploi Jeune
ONF :	Office National des Forêts
PLIE :	Plans Locaux pluriannuels pour l'Insertion et l'Emploi
SA :	Société Anonyme
SARL :	Société à Responsabilité Limitée
SAUS :	Structures d'Activité d'Utilité Sociale
SCIC :	Société Coopérative d'Intérêt Collectif
SCOP :	Société Coopérative de Production
SEL :	Système d'Echange Local
SEM :	Société d'Economie Mixte
SIAE :	Structure d'Insertion par l'Activité Economique
SICA :	Société d'Intérêt Collectif Agricole
URSAIE :	Union Régionale des Structures d'Insertion par l'Activité économique